



**HAL**  
open science

# La gestion différenciée des espaces verts dans les communes rurales de l'Oise

Audrey Laversin

► **To cite this version:**

Audrey Laversin. La gestion différenciée des espaces verts dans les communes rurales de l'Oise. Sciences du Vivant [q-bio]. 2021. dumas-03436662

**HAL Id: dumas-03436662**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03436662>**

Submitted on 19 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**AGROCAMPUS OUEST**

**CFR Angers**  **CFR Rennes**

<p>Année universitaire : 2020 - 2021 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : PPST</p>	<p><b>Mémoire de fin d'études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de Montpellier SupAgro (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

## **La Gestion différenciée des espaces verts dans les communes rurales de l'Oise**

Par : Audrey LAVERVIN

***Soutenu à Angers le 23 septembre 2021***

***Devant le jury composé de :***

Président : David Montembault

Maître de stage : Martin Sirot

Enseignant référent : Jean-Pierre Ducos

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon maître de stage, Martin Sirot. Son encadrement ainsi que les différentes missions qu'il m'a confiées m'ont permis de progresser et d'élargir mes connaissances. Je le remercie aussi pour ses nombreux conseils tout au long de mon stage.

Mes remerciements vont également à l'équipe du CAUE de l'Oise qui m'a très bien accueillie durant ces six mois de stage.

Merci à Jean-Pierre Ducos, référent de stage, pour son encadrement, ses conseils et le temps consacré à la construction du mémoire.

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mes amis qui ont toujours été là pour me soutenir et m'encourager tout au long de mes études ainsi que pour la rédaction de ce mémoire.

## GLOSSAIRE

**Adventice** : Plante qui pousse spontanément dans une culture. Terme emprunté à l'agronomie.

**Conditions pédoclimatiques** : Ensemble des conditions de température, d'humidité et d'aération d'un sol.

**Courtil** : couronne herbagère constituée des prés-vergers qui entourent les villages, notamment en Picardie verte.

**Croûte de battance** : croûte superficielle compacte formée par l'action des gouttes de pluie et le fractionnement des agrégats à la surface du sol. Elle entraîne une baisse de l'infiltration de l'eau dans le sol et ainsi une augmentation du ruissellement.

**Larris** : Terme picard désignant des pelouses calcaires caractérisées par une végétation herbacée plus ou moins rase souvent installée sur des coteaux. Pour se maintenir, les Larris doivent être pâturés ou régulièrement fauchés, sans quoi ils s'enfrichent.

**Produit phytosanitaire** : Produit chimique utilisé pour soigner, protéger, aider à la croissance des végétaux ou encore pour en prévenir les maladies. Par extension, on utilise ce terme pour désigner les produits biocides (herbicides, insecticides...).

**Ripisylve** : Ensemble des formations végétales qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

**Usoir** : bande de terrain communal comprise entre les bâtiments et la bordure du caniveau, traditionnellement utilisé pour les marchés et pour entreposer bois, machines ... L'usoir constitue de nos jours un espace public.

## LISTE DES ABREVIATIONS

**GD** : Gestion différenciée

**VVF** : Villes et Villages Fleuris

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
1.1. <i>Qu'est-ce que la gestion différenciée ?</i> .....	3
1.1.1. Histoire de la gestion différenciée .....	3
1.1.2. Le concept de gestion différenciée .....	3
1.1.3. Un mode de gestion au service de l'écologie.....	4
1.2. <i>Importance du végétal en ville dans un contexte de changement climatique</i> .....	5
<b>2. L'Oise, un département rural confronté à la problématique de la gestion durable des espaces verts</b> .....	<b>6</b>
2.1. <i>Le département de l'Oise</i> .....	6
2.1.1. Un département des Hauts-de-France sous influence de la région parisienne .....	6
2.1.2. L'Oise, une diversité de paysages ruraux .....	7
2.2. <i>Un mode de gestion très peu pratiqué par les communes rurales</i> .....	12
2.2.1. Les freins à la pratique de la gestion différenciée.....	13
2.2.2. Les motivations des communes pour un changement de pratiques .....	14
2.3. <i>Etude de cas : les petites communes pratiquant la gestion différenciée</i> .....	15
2.3.1. Le Mesnil-en-Thelle : synergie entre les services et communication .....	15
2.3.2. LaChapelle-Saint-Pierre : La gestion différenciée, une économie de temps et de moyens .....	16
2.3.3. Canechantcourt : Volonté des agents de pratiquer une gestion plus écologique .....	18
<b>3. Sensibiliser et former, une nécessité pour développer la gestion différenciée</b> .....	<b>21</b>
3.1. <i>Convaincre les élus des bienfaits de la gestion différenciée</i> .....	22
3.2. <i>Former les agents</i> .....	23
3.2.1. Les besoins du végétal .....	23
3.2.2. Questionner la gestion des couverts enherbés.....	25
3.2.3. Comment gérer les adventices tout en préservant la biodiversité ? .....	27
3.2.4. Apprendre à valoriser les ressources .....	29
3.3. <i>Sensibiliser les habitants</i> .....	30
3.4. <i>Evaluation environnementale de la gestion différenciée</i> .....	30
<b>4. Impact de la gestion différenciée au-delà des espaces verts et perspectives d'évolution</b> .....	<b>32</b>
4.1. <i>Une prise en compte de la santé des agents et des habitants</i> .....	32
4.2. <i>Une évolution sociale et un questionnement des pratiques culturelles</i> .....	32
4.3. <i>Les limites matérielles et techniques</i> .....	33
4.4. <i>L'économie générée par la gestion différenciée des espaces verts</i> .....	33
<b>Conclusion</b> .....	<b>34</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>35</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>37</b>
<i>Annexe I : Sondage</i> .....	37

## 1. INTRODUCTION

L'ampleur des changements récents dans l'ensemble du système climatique et l'état actuel de nombreux aspects de ce système sont sans précédent depuis des siècles, voire des milliers d'années (Masson-Delmotte et al. 2021). Limiter le réchauffement climatique d'origine humaine nécessite de limiter les émissions cumulées de CO<sub>2</sub>, en visant la zéro émission nette de CO<sub>2</sub>, ainsi que de fortes réductions des autres émissions de gaz à effet de serre (Masson-Delmotte et al. 2021).

L'entretien des espaces verts produit beaucoup d'émissions de carbone : taille-haies, tondeuses et rotatifs, camions d'évacuation sont souvent thermiques et sont utilisés plus que nécessaire. Les surfaces d'espaces verts à entretenir sont en constante augmentation, car ceux-ci sont de plus en plus valorisés dans les politiques d'aménagement. La loi Labé, qui interdit l'usage de produits phytosanitaires dans l'espace public afin de préserver la santé et l'environnement, a entraîné une augmentation des interventions mécaniques. Réduire les interventions, pratiquer un entretien adapté et penser l'aménagement en amont pour qu'il demande moins d'entretien permettrait de réduire l'impact carbone.

Les interventions sur les espaces verts trop strictes et trop fréquentes nuisent à la qualité esthétique du végétal et à la biodiversité. La gestion durable des espaces verts permet d'améliorer la qualité du cadre de vie. Une gestion adaptée aux spécificités du site permet de préserver l'identité paysagère.

La gestion différenciée des espaces verts consiste à privilégier la diversification des modes d'entretien au regard de la spécificité d'usage, esthétique et écologique de chaque type d'espace vert (Aggéri 2010). Elle permet de répondre à ces problématiques. En effet, la gestion différenciée tend à améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une offre d'espaces qui répond mieux à leurs attentes et qui correspond aux préoccupations écologiques en adoptant des modes de gestion plus écologiques (France et al. 2011). Elle s'inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Aujourd'hui la gestion différenciée est pratiquée dans la plupart des grandes villes, l'enjeu est de développer ce mode de gestion dans les communes plus petites afin que l'ensemble du territoire soit géré de façon durable. Les petites communes représentent une part importante du territoire français, 54% de ces communes comptent moins de 500 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (INSEE 2015). On constate que peu de petites communes pratiquent la gestion différenciée, on peut se demander pourquoi elle est moins utilisée dans les communes plus rurales et comment informer ces communes sur cette pratique. Nous allons nous intéresser en particulier au département de l'Oise.

*Le déficit de gestion différenciée dans les communes rurales de l'Oise est-il dû à un manque de connaissances ?*

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous verrons dans un premier temps ce qu'est la gestion différenciée et pourquoi il est important de l'appliquer. Nous verrons comment est pratiquée la gestion différenciée dans le département de l'Oise et quelles sont les motivations des communes pour changer leurs pratiques de gestion des espaces verts. Ensuite, nous tenterons d'apporter des solutions pour développer la pratique de la gestion différenciée dans les communes rurales de l'Oise. Enfin, nous discuterons des impacts de ce mode de gestion sur l'ensemble de la commune et des évolutions possibles.

## 1.1. QU'EST-CE QUE LA GESTION DIFFERENCIEE ?

### 1.1.1. HISTOIRE DE LA GESTION DIFFERENCIEE

Dès 1889, le paysagiste Édouard André, dans son ouvrage de référence *Traité général de la composition des parcs et jardins*, nous rappelle l'importance de ne pas gérer d'une manière uniforme toutes les surfaces enherbées dans les parcs et jardins (André 2015).

Plus tard, dans les années 1960, les surfaces à entretenir augmentent rapidement. Ces nouveaux territoires de la ville et de sa périphérie sont entretenus selon le modèle horticole avec une grande quantité de produits phytosanitaires. Face à l'augmentation des surfaces d'espaces verts qu'elles ont à entretenir avec un personnel et un budget constant, voire en baisse, certaines collectivités ont envisagé la gestion différenciée comme un moyen d'optimiser le temps, le planning des agents et l'utilisation du matériel (CAUE 85 2015). La gestion différenciée s'est développée depuis les années 1970 notamment aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse, puis s'est diffusée en France dans les années 1990 (Brunon et al. 2011). Grande-Synthe et Rennes furent les villes pionnières en France sur la mise en place de cette gestion environnementale.

Face au réchauffement climatique, les préoccupations liées à l'environnement, notamment la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité, sont aujourd'hui au cœur de la réflexion des communes (Legrand 1995). L'interdiction de l'usage de produits biocides a été initiée au niveau national par la Loi Labbé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes les collectivités doivent cesser l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public, sauf pour des raisons de sécurité, sur les stades et sur les cimetières. L'interdiction sera étendue aux cimetières et terrains de sport en juillet 2022, sauf pour les terrains de grands jeux, de tennis sur gazon, d'hippodromes, de golf, où l'interdiction ne s'appliquera qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Ecophyto pro 2021).

Le fascicule 35, référentiel commun pour la filière du paysage, est en cours de réécriture. Le but est de le rendre plus facile d'accès et de promouvoir des pratiques durables en matière de création, d'aménagement, de suivi et d'entretien des espaces paysagers (ANON. 2020).

Par un entretien adapté aux particularités de chaque site, la gestion différenciée appliquée aux espaces verts est un outil permettant de répondre à ces enjeux, en repensant l'intervention des services espaces verts.

### 1.1.2. LE CONCEPT DE GESTION DIFFERENCIEE

Il s'agit d'une approche raisonnée de la gestion des espaces verts qui permet aux techniciens de gérer les espaces verts avec une graduation d'entretiens adaptés aux usages et au contexte paysager. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté selon sa situation et son utilisation. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable.

« Entretien autant que nécessaire, mais aussi peu que possible »

Les avantages de la gestion différenciée sont nombreux ; (CAUE 85, 2015) elle permet de :

- Favoriser la biodiversité
- Limiter les pollutions
- Valoriser les paysages, diversifier les espaces verts
- Mettre en valeur les sites patrimoniaux
- Sensibiliser le grand public à l'environnement
- Réduire les coûts d'entretien

Elle peut être appliquée à différentes échelles spatiales. Elle est souvent utilisée à l'échelle de la ville, mais un parc peut aussi être géré différemment selon l'usage que l'on fait dans chaque partie.

La gestion différenciée laisse une place à la flore spontanée. Dans certains endroits, il est pertinent de laisser s'exprimer cette végétation. Cette dernière est trop souvent considérée comme une « mauvaise herbe », mais cette végétation peut être très esthétique et rend de nombreux services. La nature a horreur du vide, ainsi tout espace à nu sera colonisé par une espèce végétale pionnière. Le désherbage est une tâche sans fin. Tout est une question de perception : une herbe sauvage n'est pas « sale ». La gestion différenciée est également là pour faire évoluer la notion de propreté des espaces publics.

---

### 1.1.3. UN MODE DE GESTION AU SERVICE DE L'ÉCOLOGIE

En limitant les interventions humaines, on laisse plus de place pour la biodiversité. La réduction des interventions permet également de réduire l'impact carbone. La gestion différenciée consiste aussi à recycler les matériaux. Le plan de gestion prend en compte le cycle de vie de la faune et de la flore. C'est une approche globale de la gestion des espaces verts.

La flore spontanée offre de nombreux services écologiques qu'il faut prendre en compte dans les plans de gestion :

- Elle favorise l'installation et le maintien de la biodiversité en offrant une source d'alimentation, un habitat pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères.
- Elle joue un rôle dans la fertilité des sols, notamment en stimulant l'activité biologique.
- Elle limite l'érosion et le ruissellement en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol et elle participe à réduire les pollutions dans l'eau en filtrant et en fixant les particules polluantes (phytoépuration).
- Elle participe au confort d'été, en réduisant la température dans les milieux urbanisés (réduction des îlots de chaleurs urbains).

## 1.2. IMPORTANCE DU VEGETAL EN VILLE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les bienfaits du végétal en ville sont nombreux, il permet d'augmenter la qualité du cadre de vie et l'attractivité, ce qui donne plus de valeur au foncier et à l'immobilier. La végétalisation limite le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), ce qui rend l'espace urbain plus agréable. Il favorise l'usage de déplacement doux au quotidien et l'activité physique. Son impact sur la santé est positif, sa présence diminue le stress des citoyens. Les espaces verts répondent aux attentes de loisirs et de nature des habitants. Le végétal impacte également les relations sociales entre les individus, il favorise la rencontre entre les habitants, et apaise les relations humaines, ce qui permet de soutenir la cohésion sociale. Le développement de la flore, ainsi que toute la vie qu'elle abrite, permettent d'éduquer à la biodiversité. Les végétaux participent à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air (Laille et al. 2013).

La présence du végétal en ville entraîne un besoin d'entretien de la part des communes, la gestion différenciée permet d'optimiser le temps d'entretien tout en valorisant ce végétal. Nous allons nous intéresser à la gestion différenciée dans le département de l'Oise.

## 2. L'OISE, UN DEPARTEMENT RURAL CONFRONTE A LA PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS

### 2.1. LE DEPARTEMENT DE L'OISE

#### 2.1.1. UN DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE SOUS INFLUENCE DE LA REGION PARISIENNE

L'Oise est un département de la Région Hauts-de-France (Figure 1). Il est limitrophe avec l'Île de France d'où il puise, depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la source de son développement économique et démographique (INSEE 2016). La préfecture se trouve à Beauvais. Le département compte 679 communes. L'Oise présente des sites d'intérêts patrimoniaux historiques ou naturels. Les domaines de Chantilly et Compiègne sont réputés et participent à la richesse historique de la région. Les cathédrales de Beauvais, Noyon et Pontoise témoignent de la richesse patrimoniale. Les cours d'eau principaux sont l'Oise et le Thérain. La RN 31 coupe le département en deux, au-dessus de cette route l'Oise est plus rurale, en dessous les communes sont plus dynamiques du fait de l'influence de la région parisienne (Figure 2).



Figure 1 : Situation de l'Oise (Source : Wikipédia)

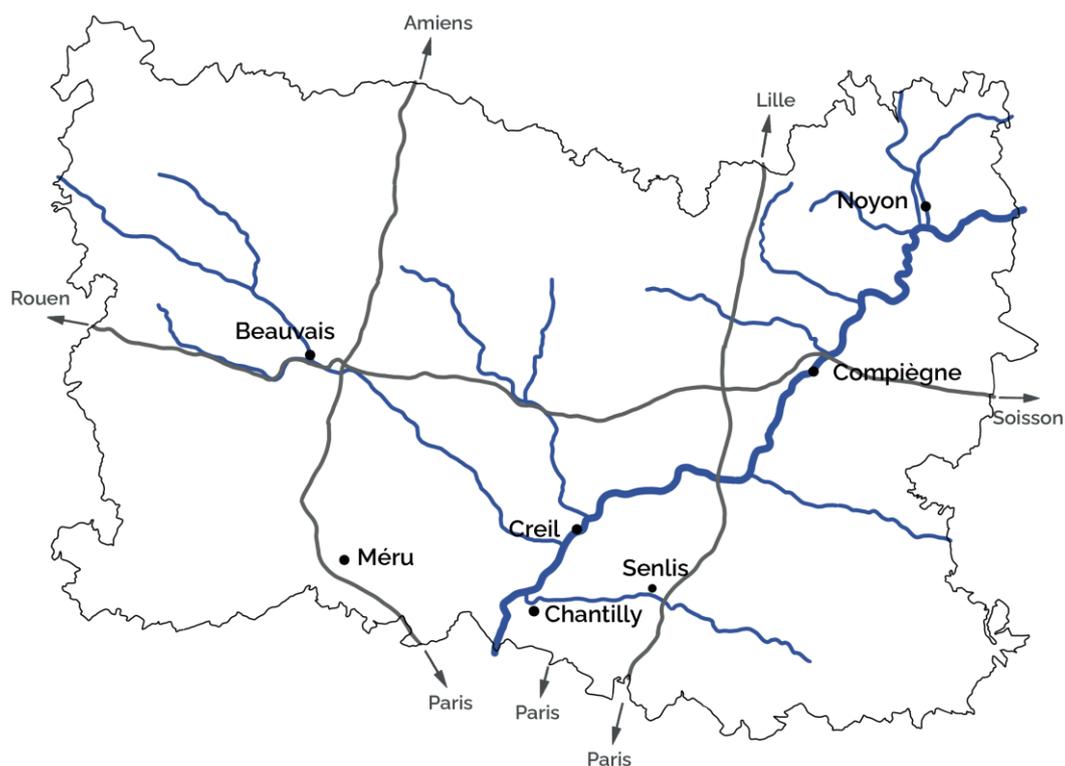


Figure 2 : Les voies de communication de l'Oise (source : Laversin, 2021 d'après l'atlas des paysages)

## 2.1.2. L'OISE, UNE DIVERSITE DE PAYSAGES RURAUX

### 2.1.2.1. LES PAYSAGES DE L'OISE

L'Oise peut être décrite avec six paysages référents synthétiques (Picardie 2006) :

- Les paysages de grandes cultures
- Les paysages de polyculture
- Les paysages de bocage et d'herbage
- Les paysages de massifs forestiers
- Les paysages industriels
- Les paysages post-industriels

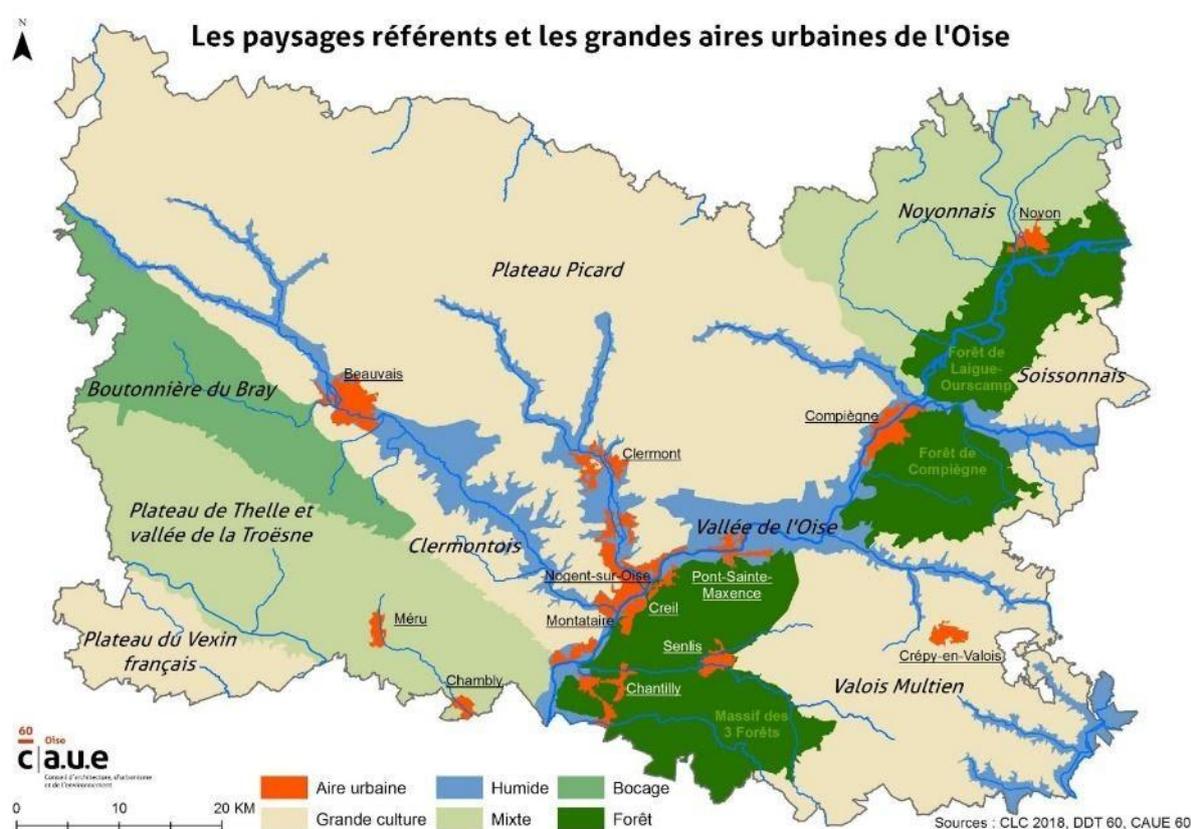


Figure 3 : Cartes des paysages référents et les grandes aires urbaines de l'Oise (Source : Guide du fleurissement durable des communes de l'Oise, CAUE 60, 2019)

### LES PAYSAGES DE GRANDES CULTURES

Les paysages de grandes cultures sont majoritaires dans l'Oise. Ce sont des paysages ouverts situés sur les plateaux. Les parcelles agricoles sont des openfields de grande taille. Les grandes cultures sont essentiellement des betteraves sucrières (sur les terres les plus riches) et des céréales. Le lin est aussi cultivé dans certaines parties du département. Ces paysages offrent des vues très lointaines et les clochers des villages se détachent de l'horizon. Ces champs sont ponctués par des petits boisements, des bosquets ou des remises à gibiers. L'habitat est groupé en village ou isolé (grandes fermes à cour).



Figure 4 : Croquis d'un paysage de grande culture de l'Oise (Source : Laversin, 2021)

### LES PAYSAGES DE POLY CULTURE

Les paysages de polyculture sont des espaces mixtes, où les cultures, la sylviculture et l'élevage se côtoient. Les parcelles sont de taille petite à moyenne. Ces paysages sont très présents dans les vallées et les vallons où ils adoptent un étagement typique : boisement sur les hauteurs, cultures et pâtures sur les versants plus doux et peupleraies dans le fond de vallées humides où une ripisylve se développe le long du cours d'eau. La configuration est variable selon la nature des sols, le relief et la présence d'eau. Le bâti est réparti de part et d'autre du fond de vallée humide. Dans certaines vallées très larges, moins humides et à fonds plats, les cultures occupent le fond de vallée et les boisements occupent les versants trop abrupts.



Figure 5 : Croquis d'un paysage de polyculture de l'Oise (Source : Laversin, 2021)

### LES PAYSAGES DE BOCAGE ET D'HERBAGE

Le paysage de bocage correspond à des petites parcelles herbagées bordées par un maillage de haies et d'arbres. Les parcelles sont des prés et des prairies pour l'élevage ainsi que des vergers. Les haies servent à contenir le bétail et, traditionnellement, procurer du bois de chauffe. Le relief est vallonné. Le paysage d'herbage est plus ouvert et ponctué par des arbres isolés, des petits boisements et la ripisylve le long des cours d'eau. Les herbages sont souvent disposés en couronne autour du village (courtils). Le bâti est constitué de fermes herbagères, de petite taille et à cour ouverte sur la rue. Ces paysages sont soumis à une forte évolution due au changement de pratique agricole, notamment la perte d'usage des haies bocagères.



Figure 6 : Croquis d'un paysage de bocage de l'Oise (Source : Laversin, 2021)

### LES PAYSAGES DE MASSIFS FORESTIERS

Les massifs forestiers présentent des paysages fermés. Ces forêts ont été plantées pour créer des réserves de chasse pour les domaines seigneuriaux et royaux. Des ouvertures et des perspectives ont été créées par l'homme. La forêt de Compiègne est structurée par des allées en étoiles et des poteaux de signalétique qui permettaient la chasse à courre. Des chemins d'exploitation forestière sont venus se superposer au maillage historique en suivant les courbes de niveau. L'habitat prend trois formes : village clairière, village lisière, lotissement diffus (plus rarement). Ces massifs forment une continuité avec les boisements de l'Aisne.



Figure 7 : Croquis d'un paysage forestier de l'Oise (Source : Laversin, 2021)

### PAYSAGE INDUSTRIEL ET D'ACTIVITES

Ces paysages sont marqués par l'activité humaine, ils sont composés de bâtiments de grande taille, d'aires de stockage, de voies de communication et d'infrastructures. Les industries se sont implantées dans les vallées, notamment l'Oise et le Thérain, au XIX<sup>ème</sup> siècle pour utiliser la force des cours d'eau. Plus récemment les activités se sont implantées dans les terrains plats et accessibles.



Figure 8 : Croquis d'un Paysage industriel de l'Oise (Source : Laversin, 2021)

### PAYSAGES POST-INDUSTRIELS

À la suite de l'arrêt de certaines activités industrielles, les sites sont réaménagés ou requalifiés. Les paysages post-industriels de l'Oise sont essentiellement des anciennes gravières ou des tourbières reconverties en plans d'eau (étang de pêche, base de loisirs, zone naturelle). Ils comprennent aussi d'anciens bâtiments industriels d'activité reconvertis (ex : musées) ou des cités ouvrières qui ont généralement conservé leur fonction d'habitation.

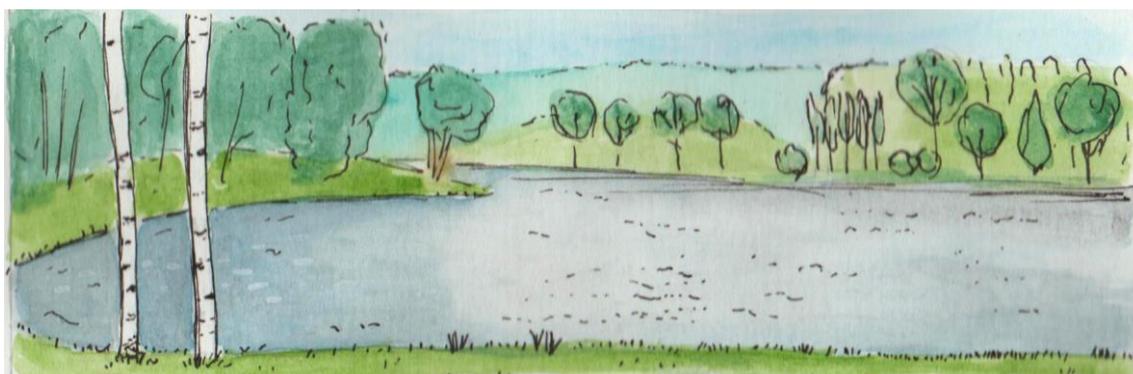


Figure 9 : Croquis d'une ancienne gravière de l'Oise (Source : Laversin, 2021)

#### 2.1.2.2. DES ESPACES VERTS EMBLEMATIQUES DANS LES COMMUNES

Les paysages de l'Oise sont très ruraux. Les communes rurales sont très nombreuses, 51% des communes ont moins de 500 habitants et seulement 2% des communes ont plus de 10 000 habitants (INSEE 2020).

Même si le département subit de fortes pressions urbaines du fait de sa proximité avec la région parisienne, il reste au sein des villages des espaces verts emblématiques du territoire et traditionnels. Les espaces publics villageois sont au cœur des bourgs :

- **Les mares** : elles servaient à collecter les eaux de ruissellement et à abreuver les animaux. Elles étaient souvent propriété de la commune qui en avait la charge. Beaucoup ont été remblayées pour des raisons sanitaires, ce qui cause des problèmes de gestion des eaux pluviales. Les mares qui existent toujours témoignent de ce passé et constituent des réservoirs de biodiversité.



Figure 10 : Croquis d'une mare, Doméliers (Source : Laversin, 2021)

- **Les usoirs** : ce sont des bandes de terrain communal compris entre les bâtiments et la bordure du caniveau, traditionnellement utilisés pour les marchés et pour entreposer bois, fumier, animaux, machines ... L'usoir constitue de nos jours un espace public. Cet espace est souvent enherbé et parfois accompagné d'arbres. Ce sont souvent des espaces de stationnement.



Figure 11 : Croquis d'un usoir, Domélier (Source : Laversin, 2021)

- **Les mails Picards** : ce sont des places allongées, généralement entourées de tilleuls taillés en rideaux et enherbées. Ils servaient aux jeux traditionnels. La présence d'un couvert enherbé et la taille des arbres demande un entretien conséquent. De plus, le savoir-faire de la taille des arbres s'est souvent perdu et la taille de ces tilleuls est souvent mal réalisée, ce qui compromet la santé de ces arbres.

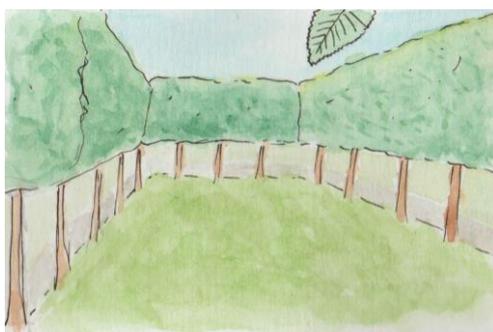


Figure 12 : Croquis d'un mail Picard, Le Quesnel-Aubry (Source : Laversin, 2021)

Il existe des végétations spécifiques autour des villages. Les villages à l'est sont souvent entourés d'un courtil. Les larris sont des prairies calcaires. La gestion des espaces verts doit faire le lien avec ces éléments.

Les paysages sont également marqués par la guerre, une grande partie du bâti date de la reconstruction et on trouve de nombreux cimetières militaires et **monuments aux morts**. La végétation de ces éléments demande un entretien particulier puisqu'ils rendent hommage.



Figure 13 : Croquis d'un monument aux morts, Houdancourt (Source : Laversin, 2021)

Ces éléments d'espaces ont une place particulière dans les villages de l'Oise, ils constituent un héritage culturel.

## 2.2. UN MODE DE GESTION TRES PEU PRATIQUE PAR LES COMMUNES RURALES

La gestion différenciée est pratiquée depuis plusieurs années dans les grandes communes de l'Oise (Beauvais, Senlis, Méru ...). La ville de Beauvais est une référence en matière de gestion des espaces verts et du fleurissement, elle intervient régulièrement auprès d'autres communes pour les former sur la gestion des espaces verts et le fleurissement. Beauvais est labellisée 4 fleurs Villes et Villages Fleuris et elle est deux fois « fleur d'or ».

Afin de connaître les pratiques d'entretien dans l'Oise, un sondage a été réalisé par le CAUE (Annexe I), 11% des communes ont répondu au sondage. La gestion différenciée n'est connue que de 56 % des personnes qui ont répondu au sondage. La gestion différenciée est nettement moins appliquée dans les communes plus rurales (Figure 14).

Seulement 18,2% des communes de moins de 500 habitants et 45,7% des communes entre 500 et 2 000 habitants disent pratiquer une gestion différenciée. De plus, certaines communes qui ont engagé un changement de pratique ne sont pas encore au point en termes de pratiques écologiques. Les plans de gestion sont parfois des « plans de désherbage » ou des plans de gestion de l'herbe.

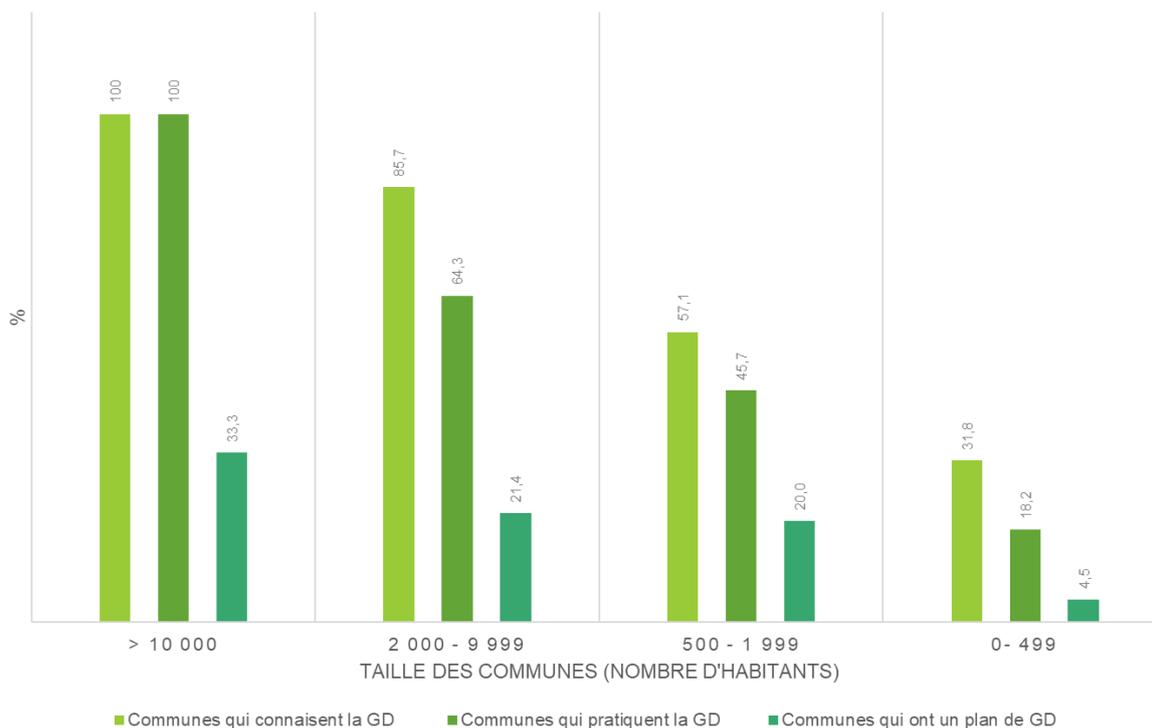


Figure 14 : Connaissance et pratique de la gestion différenciée des communes de l'Oise en fonction de la taille des communes (Source : Laversin, 2021)

Aujourd'hui, pour favoriser la biodiversité sur l'ensemble du territoire, l'enjeu est le passage des petites et moyennes communes de l'Oise à une gestion raisonnée des espaces verts.

Plusieurs petites communes ont sollicité le CAUE de l'Oise pour avoir un accompagnement dans la mise en place de la gestion différenciée car elles n'ont pas de service interne dédié aux espaces verts (pas d'ingénierie). Les agents techniques ne sont pas forcément formés à la gestion des espaces verts, dans les petites communes le cantonnier est polyvalent.

Les communes ont besoin de conseils et de motivations pour franchir le pas de la gestion différenciée. Pour accompagner les communes dans le changement de pratiques, il faut d'abord étudier leurs situations vis-à-vis de la gestion des espaces verts.

Une des premières questions à se poser est « pourquoi les petites communes ne pratiquent pas la gestion différenciée ? »

### 2.2.1. LES FREINS A LA PRATIQUE DE LA GESTION DIFFERENCIEE

Lorsque la gestion différenciée n'est pas pratiquée, les raisons exposées sont en grande majorité le manque de moyens humains et le manque de formation et d'information sur le sujet (Nord Nature 2013). En effet, les communes qui ne connaissent pas ce mode de gestion continuent à traiter les espaces verts de la même façon. Les communes pensent que la gestion

différenciée nécessite plus de moyens humains et matériels. Le manque de connaissance est donc le frein principal.

Un des constats sur le terrain est que les espaces verts sont trop souvent entretenus de manière systématique. Tous les arbustes sont taillés au carré au même moment sans tenir compte du cycle de l'arbuste, tous les espaces sont tondus ou désherbés. Les raisons sont principalement pratiques, c'est plus simple pour gérer l'emploi du temps des agents. Les pratiques d'entretien ne sont pas remises en cause.

Les élus refusent parfois de changer les pratiques d'entretien car ils craignent que cela soit perçu comme un laissé aller de la commune. Certaines personnes considèrent que les herbes sauvages dans les espaces publics urbains sont « sales », la notion de propreté est à reconsidérer. En effet, avec l'usage de produits phytosanitaires, les rues étaient complètement désherbées rapidement, mais aujourd'hui il faut revoir l'aspect de ces espaces car le désherbage mécanique est chronophage et ce temps de travail des agents pourrait servir à d'autres tâches. La gestion des espaces verts représente un enjeu politique important. Par exemple, les cimetières sont un sujet de plainte, il est courant que des habitants appellent la mairie lorsque le cimetière n'est pas désherbé comme à son habitude.

L'agent communal, ou les agents communaux, ne sont pas forcément spécialisés dans l'entretien des espaces verts, ils ne sont pas formés à cette tâche. Dans les petites communes, il peut y avoir un cantonnier polyvalent. Les formations sur la gestion différenciée ne sont pas forcément accessibles aux petites communes, les formations du CNFPT n'attirent pas les petites communes car les agents manquent de temps et les espaces verts ne sont pas leur priorité. Les connaissances sur le jardinage des agents dépendent également de leur sensibilité.

Les plus petites communes sous-traitent l'entretien des espaces verts de la commune ; 5 des 22 petites communes qui ont répondu au sondage sous-traitent la maintenance des espaces verts. Généralement, ces espaces verts sont entretenus selon le modèle horticole. Les entreprises de paysages sont des acteurs à sensibiliser et à former à la gestion différenciée.

---

### 2.2.2. LES MOTIVATIONS DES COMMUNES POUR UN CHANGEMENT DE PRATIQUES

Beaucoup de communes se lancent dans la gestion différenciée pour le label Villes et Villages Fleuris. Sa mise en œuvre est un des critères d'évaluation pour la 3<sup>ème</sup> fleur et l'élaboration d'un plan de gestion est une condition pour la 4<sup>ème</sup> fleur. Les pratiques liées à la gestion différenciée sont en accord avec les valeurs du label.

L'accompagnement par des acteurs de l'environnement (CAUE, PNR et CPIE) a permis à certaines communes de mettre en place une gestion différenciée de leurs espaces verts. Le PNR Oise Pays de France a fait plusieurs formations pour les communes du Parc et finance la réalisation de plans de gestion par l'association Nord Nature. Le CAUE de l'Oise va publier un guide, à destination des petites et moyennes communes, cette année.

La rédaction d'un plan de gestion par un bureau d'études permet d'initier un changement de pratique, un regard extérieur permet de remettre en question des pratiques habituelles.

Les bonnes pratiques se transmettent entre les communes. Par exemple, les agents de la ville de Beauvais se sont rendus dans la ville de Grande-Synthe pour être formés. La ville de Beauvais accueille à son tour les services techniques d'autres villes.

Des communes ont changé leurs pratiques dans le cadre de leur politique environnementale.

### 2.3. ÉTUDE DE CAS : LES PETITES COMMUNES PRATIQUANT LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Certaines petites et moyennes communes pratiquent déjà la gestion différenciée des espaces verts. D'après le sondage, 64,3% des communes entre 2 000 et 10 000 habitants disent pratiquer la gestion différenciée, 45,7% des communes entre 500 et 2 000 habitants et 18,2% des communes qui ont moins de 500 habitants. Qu'est-ce qui a poussé ces communes à mettre en place ce mode de gestion et comment le font-elles ? Nous allons voir trois exemples de petites et moyennes communes qui pratiquent ce mode de gestion afin de connaître leurs motivations et les éléments qui ont permis la réussite du passage à la gestion différenciée.

#### 2.3.1. LE MESNIL-EN-THELLE : SYNERGIE ENTRE LES SERVICES ET COMMUNICATION

Le Mesnil-en-Thelle est une commune de 2 257 habitants, située à la limite sud du département. 3 agents techniques polyvalents entretiennent des espaces verts de la commune et la tonte est réalisée par le CAT.

La commune s'est lancée dans la gestion différenciée de ses espaces verts il y a 5 ans en vue d'une labellisation Villes et Villages Fleuris sur les conseils du CAUE. Un plan guide paysager a été réalisé par le CAUE en 2017. Le CPIE et la ville de Beauvais sont également intervenus pour sensibiliser la commune. Le changement de pratique est porté par les élus et les équipes de la mairie. La commune a été labellisée 1 fleur en 2019.



Figure 15 : Parc de l'église (Source : Sirot, 2021)



Figure 16 : Parc de l'église, prairie semée (Source : Sirot, 2021)



Figure 17 : Massif devant la mairie (Source : Sirot, 2021)

"Afin de mieux informer les habitants, nous avons travaillé en commun avec les commissions environnement et communication. Des photos paraissent régulièrement sur la page Facebook."

Marie Thérèse Lecervoiser, adjointe au maire, pour le guide de la GD des communes de l'Oise (CAUE 60 2021)

Beaucoup d'actions de sensibilisation ont été faites et la gestion différenciée a été bien acceptée par les habitants. Les services environnement et communication travaillent ensemble pour mettre en place le plan de gestion qui est en cours de réalisation. Des actions sont faites avec l'école : ramassage des déchets, création d'un jardin, mise en place d'un poulailler pour utiliser les déchets de cantine.

La gestion différenciée a d'abord été initiée dans la coulée verte (Figure 18). Une prairie fleurie est semée tous les 3 ans afin de fleurir l'espace. Les jardinières ont été supprimées, aujourd'hui le fleurissement est principalement assuré par des vivaces plantées en pleine terre. Des haies ont été replantées avec l'association Nature en chemin. Des bacs à boue ont été mis en place pour les hirondelles.



Figure 18 : La coulée verte (Source : Sirot, 2020)



Figure 19 : Massif devant l'église (Source : Sirot, 2021)



Figure 20 : Entrée de bourg (Source : Sirot, 2021)

### 2.3.2. LACHAPELLE-SAINT-PIERRE : LA GESTION DIFFERENCIÉE, UNE ÉCONOMIE DE TEMPS ET DE MOYENS

LaChapelle-Saint-Pierre est une commune de 911 habitants située dans le plateau de Thelle, au sud du département. Les espaces verts de cette commune sont entretenus par un agent technique à temps plein et un agent à mi-temps qui sont tous les deux polyvalents. L'élagage est externalisé.

La commune, très endettée, a changé son mode de gestion pour réaliser des économies. En premier lieu, les 70 jardinières qui étaient sur les candélabres ont été supprimées. Ce type de fleurissement représentait un coût et un temps de travail importants, remplacement des annuelles et arrosage.

"Nous disposons de peu de moyens mais nos nouvelles méthodes permettent des économies de temps et d'argent."

Jean-François Dreux, adjoint au maire pour le guide du fleurissement (CAUE 60 2019)

Ce changement de pratique est porté par un élu qui travaille dans le secteur du fleurissement des espaces verts. La qualité des espaces de cette commune lui a permis d'obtenir 2 fleurs du label Villes et Villages Fleuris. La commune n'a pas de plan de gestion formalisé, ce qui représente un risque d'abandon de ce mode d'entretien en cas de changement d'équipe. Tous les ans, la commune mène des actions de communications avec une thématique différente ; cette année, le fil rouge est le chant des oiseaux. Des panneaux pédagogiques permettent d'expliquer les actions menées in situ (Figure 21). De plus, elle réalise un travail avec l'école à travers un jardin partagé pédagogique (Figure 22).



Figure 21 : Panneau pédagogique (Source : Laversin, 2021)



Figure 22 : Jardin pédagogique (Source : Laversin, 2021)

La commune plante uniquement les végétaux en pleine terre. Chaque année, elle crée un nouveau massif au printemps et un à l'automne. Les massifs créés sont très denses et composés de vivaces et de bulbes (figure 23).



Figure 23 : Massif de vivaces (Source : Laversin, 2021)



Figure 24 : Tonte différenciée (Source : Laversin, 2021)

Des zones de fauches tardives ont été mises en place avec une bande tondue autour (Figure 24), afin de montrer aux riverains qu'il ne s'agit pas d'un laissé à l'abandon mais d'un choix délibéré.

Enfin, le bassin d'orage qui demandait beaucoup de temps d'entretien et dont la pénibilité du travail était importante du fait de la pente, est désormais pâturé par des chèvres et des oies (Figure 25 et 26). Non seulement cela a réduit le coût d'entretien, mais cela a aussi permis de restaurer du lien social dans le village. Les habitants viennent voir les animaux et cela crée un lieu de rencontre et renforce le lien à la nature.



Figure 25 : Les oies du bassin d'orage pâturé (Source : Laversin, 2021)



Figure 26 : Les chèvres du bassin d'orage pâturé (Source : Laversin, 2021)

### 2.3.3. CANNECTANCOURT : VOLONTE DES AGENTS DE PRATIQUER UNE GESTION PLUS ECOLOGIQUE

Cannectancourt est une commune de 520 habitants située au Nord-Est de l'Oise. 2 agents techniques polyvalents sont chargés des espaces verts.

L'initiative de changer les pratiques d'entretien des espaces verts vient des agents techniques. Leur sensibilité aux enjeux écologiques les a poussés à chercher comment entretenir les espaces verts de manière plus respectueuse. Les recherches sur les pratiques de jardinage et de gestion des espaces verts se font sur leur temps libre. Ces agents ont participé à de nombreuses journées de sensibilisation du CAUE et du CPIE.

La commune s'est inscrite dans une démarche de labellisation VVF.

Les agents ont créé un jardin public en permaculture (figure 27, 28 et 29), avec un compost pédagogique (Figure 30) un hôtel à insectes (Figure 31), un bac à boue (Figure 32).



Figure 27 : Jardin public (Source : Sirot, 2021)



Figure 28 : Permaculture (Source : Sirot, 2021)



Figure 29 : Mobilier du jardin public (Source : Sirot, 2021)



Figure 30 : Compost pédagogique (Source : Laversin, 2021)



Figure 31 : Hôtel à insectes (Source : Laversin, 2021)



Figure 32 : Bac à boue (Source : Laversin, 2021)

Deux mares ont été recrées pour gérer les eaux pluviales. La première, devant l'église (Figure 33), est bien en place et présente un intérêt écologique. La deuxième (Figure 34), créée cette année, a été plantée avec les écoles (Figure 35). Ces plantations sont des arbres fruitiers et des arbustes locaux.



Figure 33 : Mare devant l'église de Canteleux (Source : Laversin, 2021)



Figure 34 : La nouvelle mare (Source : Laversin, 2021)



Figure 35 : Plantation faite par les enfants (Source : Laversin, 2021)

## Bilan de la partie 2 :

On constate que beaucoup de communes ne connaissent pas la pratique de la gestion différenciée, surtout parmi les plus petites. Certaines communes pensent « bien faire » en gérant l'ensemble de la commune suivant le modèle horticole, alors qu'elles ne respectent pas les besoins du végétal et nuisent à la biodiversité. Par exemple des communes pensent que l'utilisation du vinaigre blanc comme désherbant est une bonne alternative aux produits phytosanitaires alors que cela dégrade les sols et nuit à la faune.

L'accompagnement dans la démarche du changement de démarche est un facteur de réussite. Le label VVF est une des motivations principales pour la pratique de la gestion différenciée des espaces verts.

Souvent, une ou quelques personnes motivées portent le projet de gestion raisonnée des espaces verts. Le problème est que tout dépend de ces personnes et en cas de changement d'équipe, tous les efforts réalisés peuvent être anéantis. En effet, après le départ en retraite d'un cantonnier ou un changement d'équipe municipale, certaines communes sont revenues à des pratiques horticoles intensives.

Le plan de gestion n'est pas nécessaire pour pratiquer une gestion différenciée, mais il permet de la formaliser et potentiellement de transmettre les informations à une autre équipe.

La communication est un pilier de la gestion différenciée.

Il paraît essentiel de sensibiliser et de former les communes à des pratiques plus respectueuses de l'environnement pour la gestion des espaces verts.

---

### 3. SENSIBILISER ET FORMER, UNE NECESSITE POUR DEVELOPPER LA GESTION DIFFERENCIEE

Pour développer la gestion différenciée, les communes doivent être sensibilisées et formées. Les communes doivent être informées de l'existence de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Les acteurs de l'environnement jouent un rôle important. Le CAUE et le CPIE conseillent les communes sur les pratiques d'entretien. Le PNR organise des journées de sensibilisation et finance des plans de gestion. Des guides sur la gestion différenciée permettent d'informer les communes (Figures 36, 37 et 38). Le PNR propose des fiches techniques sur différents aspects de la gestion différenciée. (PNR Oise Pays de France 2010). Le CPIE a réalisé un guide (UR CPIE 2012). Le CAUE de l'Oise a décidé de rédiger un guide cette année (CAUE 60 2021).



Figure 36 : 10 Fiches techniques sur la gestion différenciée (Source : PNR Oise Pays de France, 2010)



Figure 37 : Pour une gestion durable des espaces publics en Picardie (source : UR CPIE, 2012)



Figure 38 : Guide de la gestion différenciée des espaces verts des communes de l'Oise – à paraître (source : CAUE 60, 2021)

Une bonne connaissance des pratiques d'entretien permet aux élus et aux équipes techniques de prendre les décisions les plus judicieuses et d'appliquer des modes de gestion plus adaptés à leurs communes.

Les agents ont besoin d'être formés aux pratiques liées à la gestion différenciée (tailles douces, choix des végétaux ...).

Le changement de pratique de gestion sur la commune ne peut se faire sans sensibiliser les habitants. Il faut leur expliquer les raisons de ce changement et les conséquences que cela aura sur leur cadre de vie.

La communication doit se faire pour les élus, les agents et les habitants si on veut qu'elle soit efficace (Pissard-Gibollet 2017).

### 3.1. CONVAINCRE LES ELUS DES BIENFAITS DE LA GESTION DIFFERENCIEE

L'engagement des élus est nécessaire pour développer la gestion différenciée, ils représentent leur commune et prennent les décisions finales. La gestion différenciée doit s'inscrire dans une politique globale de développement durable et d'amélioration du cadre de vie. Les espaces verts représentent une vitrine de la stratégie municipale, au-delà de la qualité esthétique de ces espaces, les élus doivent prendre conscience qu'ils présentent un intérêt écologique important. La démarche de gestion différenciée est un service rendu à la population. Trop souvent les élus ne veulent pas passer à un mode de gestion plus extensif de peur que les habitants se plaignent d'un "laissé à l'abandon". En général, la gestion différenciée est plutôt bien accueillie par les habitants. Parmi les 33 communes qui ont répondu au sondage et qui pratiquent une gestion différenciée, seules 3 ont eu du mal à faire accepter le changement de pratique, soit 9% des communes (Figure 39). La question posée était : « comment a été accueilli le changement de pratiques par les habitants ? ».

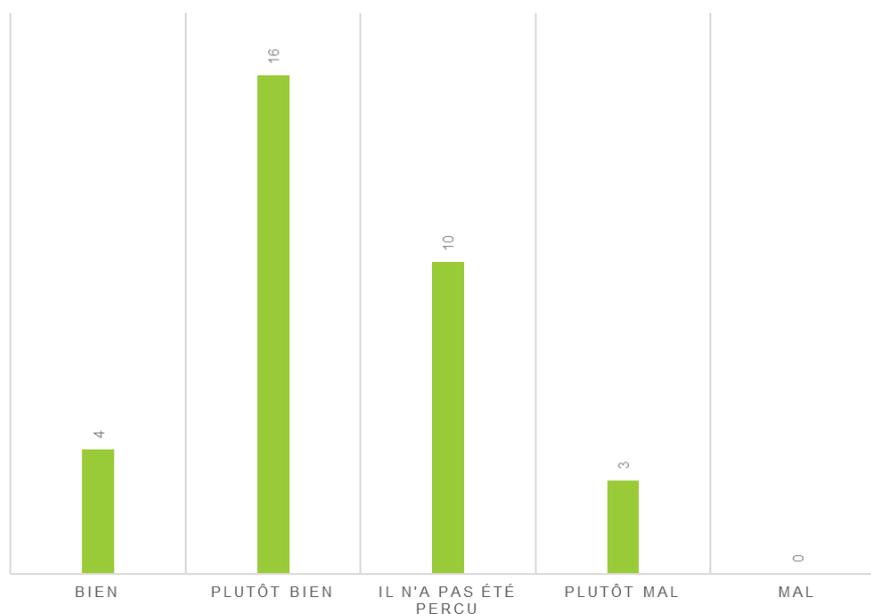


Figure 39 : Accueil de la gestion différenciée par les habitants (Source : Laversin, 2021)

Pour que le changement de pratiques soit bien accueilli par les habitants, il faut communiquer sur la gestion différenciée (cf. partie 3.3).

## 3.2. FORMER LES AGENTS

Pour pratiquer une gestion raisonnée des espaces verts, les agents techniques ont besoin d'être suffisamment formés. Ils doivent comprendre le végétal pour pouvoir choisir les pratiques de jardinage adaptées. **Quels sont les axes de formation à proposer ?**

Cette formation à des pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement concerne également les entreprises du paysage qui ont la charge de l'entretien de communes ou d'une partie de la commune (notamment les tontes qui sont parfois sous-traitées).

---

### 3.2.1 LES BESOINS DU VEGETAL

Apprendre le jardinage passe d'abord par une bonne connaissance du végétal. Une bonne compréhension des plantes permet de choisir les actions les plus adaptées lors des interventions d'entretiens. Dans cette partie, nous allons aborder plusieurs points essentiels pour gérer les espaces verts regroupés par thématique. Tout d'abord, le végétal a besoin d'un sol qui lui est adapté, et la structure de ce sol est primordiale. Il a également besoin d'eau et de nutriments qu'il puise dans ce sol. La lumière permet la croissance des plantes et l'exposition doit être prise en considération. Les plantes doivent être préservées au maximum des agressions (taille, écrasement...). Et enfin, il faut prendre en considération tout l'écosystème avant d'intervenir dans les espaces verts.

---

#### 3.2.1.1. LE SOL, SUPPORT DU DEVELOPPEMENT

Pour se développer, le végétal a besoin d'un sol. Le sol sert de support physique aux végétaux. Il leur permet de puiser les éléments nutritifs nécessaires à leur croissance. Il doit être suffisamment profond et meuble pour permettre un développement optimal des racines.

Le sol n'est pas seulement un support, il est composé des minéraux de la roche mère, de matière organique et de micro-organismes. La structure du sol est primordiale, le labour et le bêchage sont nocifs pour la pérennité de la faune du sol (Jault et al. 2013). La faune du sol permet d'aérer le sol, ce qui apporte de l'oxygène au végétal et de plus facilite le développement racinaire. Le phénomène de battance nuit à la structure du sol, il crée une croûte dense et imperméable qui empêche l'infiltration de l'eau et cause un ruissellement. Pour éviter ce phénomène le sol doit être couvert, par un paillage ou des plantes couvre sol. La présence d'un humus assure la fertilité d'un sol et une bonne structure. De plus, un sol nu va être lessivé.

Le sol est une grande source de biodiversité, il renferme 80% de la biomasse des terres émergées (Jault et al. 2013).

Le choix des végétaux doit prendre en compte la nature du sol. Plusieurs éléments décrivent un sol :

- La texture correspond à la proportion en argile, limon et sable.
- Le pH, il dépend principalement de la composition en minéraux.

Dans l'Oise les sols calcaires sont dominants, les sols sont peu acides à neutres.

Le paillage minéral entraîne des problèmes thermiques (Loreau 2014). Il emmagasine la chaleur et la restitue. Cette modification des conditions pédoclimatiques doit être prise en compte lors du choix des végétaux, il faut planter des plantes plutôt thermophiles dans les massifs avec du paillage minéral.

---

#### 3.2.1.2. L'EAU ET LES NUTRIMENTS, LA NOURRITURE DE LA PLANTE

Les racines de la plante puisent dans le sol l'eau et les minéraux dont elle a besoin. L'espèce végétale doit être adaptée à la disponibilité en eau. Le manque d'eau cause un jaunissement et un flétrissement de la plante. Pailler et densifier les massifs permet de garder l'humidité au niveau du sol en limitant l'évaporation.

L'exportation de matière organique (taille et tonte) appauvrit les sols. Cet appauvrissement peut être bénéfique, dans le cas des prairies calcaires, mais en général il réduit l'activité des plantes. Des amendements sont parfois nécessaires. Les fabacées, grâce à leurs nodosités, enrichissent le sol en azote. En effet, la symbiose avec une bactérie leur permet de fixer l'azote atmosphérique.

Les bâches plastiques sont souvent utilisées pour limiter la pousse d'adventices dans les massifs ou sur les talus. Elles causent une rupture du cycle naturel de l'eau, l'eau ruisselle sur les bâches, et va dans le réseau de traitement des eaux usagées où elle devra être traitée, au lieu de s'infiltrer pour recharger le sol et les nappes phréatiques. De plus, elles entraînent un risque de pollution dans l'environnement (Loreau 2014). Le plastique libère des microparticules dans l'eau.

---

#### 3.2.1.3. LA LUMIERE, NECESSAIRE POUR ASSIMILER LES NUTRIMENT

Pour se développer, le végétal a besoin de lumière. Via la photosynthèse, la plante va transformer l'eau et les nutriments en matière organique.

L'absence de lumière permet de limiter la pousse ; le paillage, en couvrant le sol, limite l'accès à la lumière des graines et réduit leur germination.

L'exposition à la lumière doit être adaptée aux besoins de l'espèce végétale. Les massifs sont pensés en fonction de leur exposition.

---

#### 3.2.1.4. Santé du végétal, éviter les blessures et les maladies

Il faut éviter de blesser les végétaux, cela entraîne un risque sanitaire.

La taille est une agression pour le végétal, on modifie la structure de la plante et on crée des blessures. La taille doit être plus raisonnée, elle est trop souvent systématique et représente un temps de travail important, entre 1/8 et 1/5 du temps total d'entretien des espaces verts (Plantes & Cité 2015) ; de plus, elle a un impact carbone conséquent dû à l'utilisation de taille-haie et à l'évacuation des tailles. La taille doit tenir compte des particularités de la plante (période de floraison).

Le paillage permet de protéger les racines des blessures et du piétinement tout en préservant la structure du sol.

Un excès d'eau peut favoriser le développement des champignons. Par exemple, lorsque le collet d'un arbre, partie de la plante comprise entre la tige et les racines, est sous le paillage, l'humidité entraîne un risque de pourriture.

### 3.2.1.5. LES RELATION AVEC SON ECOSYSTEME

Le végétal fait partie d'un écosystème, il va interagir avec la faune et la flore du milieu dans lequel il vit. Les insectes jouent un rôle très important dans le cycle de vie du végétal, notamment les pollinisateurs.

Pour respecter la faune, il faut adapter les périodes d'entretien à son cycle de vie (Tableau 1). Par exemple, il faut tenir compte de la période de nidification pour la taille des haies et de la période de reproduction pour la fauche. L'entretien des espaces verts perturbe le cycle naturel de l'écosystème, c'est pourquoi réduire les interventions favorise la biodiversité.

Tableau 1 : Période d'entretien en fonction du cycle de vie de la faune (source : Traité d'écopaysage, 2013)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fauche tardive												
Taille des arbres (taille en vert)												
Taille des arbres (taille en sec)												
Taille des arbustes												
Taille des haies (en plateau)												

Il faut prendre en compte la flore spontanée dans la gestion des espaces verts. Les agents doivent pouvoir reconnaître les espèces protégées afin de les préserver.

Parfois, la flore spontanée fait concurrence aux espèces cultivées, elles peuvent puiser toutes les ressources du sol, faire de l'ombre, produire des substances toxiques... Il faut alors retirer ces adventices.

### 3.2.2. QUESTIONNER LA GESTION DES COUVERTS ENHERBES

L'entretien des surfaces enherbées représente en 15 et 25 % de l'activité totale des services d'entretien des espaces verts (Cheval, Laille 2018). Cet entretien est trop souvent systématique, tous les couverts sont tondu à la même hauteur avec des finitions au rotofil. Mais cette gestion est à questionner. La tonte peut être réalisée de différentes façons et il existe d'autres méthodes pour entretenir ces espaces.

#### 3.2.2.1. LA TONTE DIFFERENCIEE

Certains espaces ont besoin d'être tondu pour maintenir un usage. Il est intéressant de varier les hauteurs de tonte au sein de la commune, dans les zones les moins fréquentées, la hauteur peut être plus grande ce qui permet de réduire la quantité de déchets verts et de favoriser

la biodiversité. Pour tous les espaces, il est conseillé de maintenir une hauteur minimale de 7 cm. Une tonte rase régulière mène à une baisse de la diversité végétale, tout en rendant les sols vulnérables aux aléas climatiques et aux maladies. Cette pratique favorise le développement des espèces en rosette (pissenlits, crépis, vergerettes, chardons...) et inhibe celui des autres plantes plus sensibles à cette pratique. La fréquence de tonte doit être réduite au maximum dans les espaces moins fréquentés. En moyenne une pelouse prestige est tondue 19 fois par an (entre 11 et 39 fois) et une pelouse rustique 10 fois par an (entre 6 et 26 fois) (Cheval, Laille 2018).

---

### 3.2.2.2. LA FAUCHE TARDIVE

Pour les espaces non utilisés par les usagers, une à deux fauches par an sont suffisantes. La fauche permet d'empêcher le développement d'une strate arbustive et ainsi maintenir une strate herbacée. L'exportation permet d'appauvrir le sol et de favoriser la floraison. La fauche tardive permet de laisser un maximum d'insectes réaliser leur cycle de vie.

La fauche permet de développer une prairie naturelle. Par exemple sur un sol calcaire elle peut prendre la forme d'un larris, qui rappelle les espaces naturels et favorise les orchidées. De plus, les prairies fauchées sont des puits de CO<sub>2</sub> et des pièges à poussière (Jault et al. 2013), ce qui améliore la qualité de l'air en milieu urbain.



Figure 40 : Photo d'un larris, Cimetière de Sagy dans le Vexin français (Source : Laversin 2021)

Passer de la tonte à la fauche permet de réduire considérablement le temps d'entretien. Pour une pelouse, le temps de travaux annuel médian est de 0,58 min /m<sup>2</sup> et pour une prairie, il est de 0,15 min / m<sup>2</sup> (Cheval, Laille 2018).

La fauche doit être faite en plusieurs fois pour laisser à la faune le temps de se réfugier.

La prairie peut être semée afin d'obtenir une floraison plus importante, mais il faut faire attention à la provenance des graines. Les plantes horticoles peuvent s'hybrider avec les espèces locales et prendre le dessus, notamment lorsque les espèces locales se développent à proximité. En Europe, de nombreuses espèces messicoles sont en voie d'extinction (Bischoff et al. 2018). Le label Végétal Local © permet d'éviter ce risque, les graines sont prélevées dans le milieu naturel et dans la région sans piller la réserve de graines locales (Bischoff et al. 2018). De plus, les fleurs locales sont davantage propices aux pollinisateurs.

### 3.2.2.3. LE PATURAGE

Faire entretenir les couverts enherbés par des animaux permet d'éviter le passage d'outils mécaniques. Il permet de gérer des lieux difficiles d'accès (notamment les secteurs en pente) et les grandes étendues.

Cette technique de gestion alternative est essentielle pour éviter la fermeture des milieux et la perte de biodiversité qui joue un rôle primordial dans les écosystèmes. Le pâturage permet de réintégrer des espèces animales sur le site. Économiquement, ce mode de gestion est avantageux. Il a également un impact social positif, les habitants viennent se promener autour des pâtures, ce qui crée des lieux de rencontre et crée du lien entre l'homme et la nature.

Il est important de favoriser les animaux domestiques, rustiques, de races locales et d'adapter la taille du troupeau à l'endroit. Le pâturage intensif ou le surpâturage favorise les espèces rudérales et nitrophiles au détriment d'espèces spontanées bien plus intéressantes pour la faune de nos paysages.

---

### 3.2.3. COMMENT GERER LES ADVENTICES TOUT EN PRESERVANT LA BIODIVERSITE ?

Dans certains endroits la présence d'adventices est gênante, pour des raisons esthétiques (composition d'un massif), pour des raisons de sécurité (visibilité sur la route) ou parce qu'elles font de la compétition à des plantes.

La pousse de ces adventices doit être anticipée. Plusieurs solutions permettent de limiter leur développement :

- Densifier les massifs
- Pailler avec un paillage organique ou minéral
- Planter des couvre-sol
- Enherber (ex : dans les allées d'un cimetière, il est plus rapide de tondre que de désherber des allées gravillonnées)

Lorsque les méthodes préventives ne suffisent pas, il faut alors désherber sans produits phytosanitaires. Le désherbage est généralement fait à la main. Cela reste la méthode la plus écologique avec la binette. Pour les plus grandes surfaces, il existe différentes méthodes alternatives aux produits phytosanitaires (tableau 2). Ces méthodes ont un fort impact environnemental, c'est pourquoi il faut limiter au maximum le désherbage.

**Tableau 2 : Méthodes de désherbage mécaniques et thermiques (Source : Guide de gestion écologique des espaces publics et privés, 2019)**

	Avantages	Inconvénients
<b>Binette</b>	Totalement écologique (pas d'émissions de CO <sub>2</sub> ) Efficace et esthétique Coût très faible à l'achat Simplicité d'emploi	Main-d'œuvre importante Nécessité d'un balayage sur les zones imperméables
<b>Brosses rotatives</b>	Coût d'investissement modéré Simplicité d'emploi	Nécessite un balayage après chaque brossage Usure des brosses Dégradation des joints (entre pavés, caniveaux-route) Uniquement sur surfaces imperméables Émission de CO <sub>2</sub> , consommation d'énergie fossile
<b>Herses rotatives</b>	Faible investissement Simplicité d'emploi et maniable	Uniquement sur surfaces perméables planes Dégrade la structure de la surface - Nécessite un damage Émission de CO <sub>2</sub> , consommation d'énergie fossile
<b>Balayeuse automotrice</b>	Action préventive et curative Combine nettoyage et désherbage Contrat de prestation possible (pas d'intervention du personnel communal et coût d'utilisation modéré) Efficacité intéressante sur caniveaux de locaux sanitaires	Coût d'investissement élevé selon la taille du matériel Nombre de passage élevé Uniquement sur surfaces imperméables Nécessité de réduire la vitesse d'avancement (3 à 5 km/h) pour une action désherbante Émission de CO <sub>2</sub> , consommation d'énergie fossile
<b>Thermique à infrarouge</b>	Coût d'investissement limité Simplicité d'utilisation Consommation de gaz limité par rapport au thermique à flammes Désinfection directe	Nécessité de passages répétés sur jeunes plantules Efficacité herbicide moyenne Risque d'incendie Émission de CO <sub>2</sub> , consommation d'énergie fossile
<b>Thermique flammes directes</b>	Coût d'investissement limité Simplicité d'utilisation Efficacité herbicide meilleure que le thermique infrarouge	Nécessité d'intervenir régulièrement sur jeunes plantules Risque d'incendie Émission de CO <sub>2</sub> , consommation d'énergie fossile
<b>Thermique vapeur eau chaude</b>	Nombre de passage limité sur surfaces imperméables Bonne efficacité herbicide, surtout sur plantes jeunes Usage polyvalent : désherbage, nettoyage de graffiti, désinfection de locaux sanitaires Contrat de prestations possible	Vitesse d'avancement lente Consommation en eau importante (qui peut être résolue par l'utilisation d'eau de pluie) Coût d'investissement élevé Émission de CO <sub>2</sub> , consommation d'énergie fossile
<b>Thermique à mousse</b>	Nombre de passage quasi-équivalent à un désherbage chimique Bonne efficacité herbicide Vitesse d'avancement intéressante Usage polyvalent : désherbage, nettoyage de graffiti, désinfection de locaux sanitaires	Émission de CO <sub>2</sub> , consommation d'énergie fossile Consommation en eau importante (qui peut être résolue par l'utilisation d'eau de pluie) Coût d'investissement élevé

(FLANDIN, PARISOT 2016)

#### 3.2.4. APPRENDRE A VALORISER LES RESSOURCES

Le recyclage permet de limiter les déchets et ainsi l'impact sur l'environnement.

Les déchets verts sont une ressource à valoriser. En moyenne un espace vert produit 4-6 tonnes de déchets verts par hectare (Martin 2010). Ils sont composés de :

- 15 à 20 % de feuilles
- 50 à 60 % de tailles d'arbustes
- 5 à 10 % de déchets de tonte, désherbage, résidus floraux
- 15 à 20 % de bois

Premièrement, gérer différemment les espaces verts permet de réduire la quantité de déchets verts. Par exemple, les parcs horticoles en produisent 20-25 tonnes/Ha et les accompagnements d'habitations seulement 3 à 4 tonnes/ Hectare (Cheval, Laille 2018). Varier les hauteurs de tontes et utiliser des tondeuses mulcheuses permet de réduire la quantité de résidus de tonte. Privilégier un port libre des arbustes permettrait de réduire la quantité de déchets verts produits par cette taille qui représente aujourd'hui la plus grosse source de déchets verts.

Les déchets verts peuvent être utilisés. Le compostage permet de créer un terreau fertile à moindre coût. Ils peuvent également être utilisés directement dans les massifs (feuilles mortes, tontes) ou broyés (BRF, plaquettes, paillettes) comme paillage organique, ce qui présente de nombreux avantages. Le BRF (Bois Rameaux Fragmentés) se substitue au bêchage (Jault et al. 2013). Il améliore la structure du sol et permet d'augmenter la microfaune et la macrofaune. Il revient à 1€ le m<sup>2</sup> paillé (Martin 2010).

La récupération de l'eau de pluie permet de réduire la quantité d'eau transmise aux réseaux d'assainissement tout en fournissant l'eau nécessaire à l'arrosage des plantes les plus sensibles à la sécheresse (jeunes plants...).

### 3.3. SENSIBILISER LES HABITANTS

Une campagne de sensibilisation des habitants permet de faire comprendre les enjeux de la gestion des espaces verts pour qu'ils acceptent le changement de pratiques dans la commune.

Le programme Acceptaflore mené par Plantes & Cité, vise à enquêter sur la perception de la flore spontanée par les usagers. Le sondage montre que 52 % des personnes n'avaient pas fait attention à la flore spontanée avant d'être interrogées (Menozzi et al. 2012). 18 % des riverains pensent que la flore spontanée représente un manque d'entretien (Menozzi et al. 2012). Même s'il reste du travail à faire sur la perception de la flore, les personnes qui considèrent cela comme « sale » ne sont pas si nombreuses, la majorité des personnes est indifférente.

Le but est aussi de changer le regard des riverains pour qu'ils changent leurs pratiques chez eux. En effet, s'ils sont convaincus des bienfaits de la gestion différenciée, ils pourront l'appliquer dans leurs jardins qui représentent des réservoirs de biodiversité très importants.

### 3.4. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA GESTION DIFFERENCIEE

La prise en compte de la biodiversité est en plein essor aujourd'hui et doit s'intégrer de manière concrète dans les politiques d'aménagement des territoires. Une évaluation environnementale permet de confirmer les intérêts que la gestion différenciée offre pour la commune. L'évaluation permet d'ajuster les pratiques selon l'impact sur les espaces, elle permet de disposer d'un outil d'aide à la décision pour adapter les pratiques à la biodiversité. Mais comment évaluer l'impact environnemental de la gestion différenciée ?

Vigie-Nature, un programme de sciences participatives, propose deux protocoles de suivi pour les gestionnaires d'espaces verts :

- Le programme florilège (Vigie-Nature 2021a) qui consiste à suivre l'évolution de la flore dans 10 quadrats de 1m<sup>2</sup> dans une prairie. Le but est d'améliorer les connaissances de l'effet des pratiques de gestion sur la qualité écologique des prairies, mais également de la dynamique de l'évolution de ces milieux grâce à un suivi standardisé de la flore des prairies urbaines. Plusieurs outils sont fournis aux gestionnaires : un livret d'accompagnement au protocole, des fiches de terrain complétées d'un guide d'identification des plantes.
- Le programme propage (Vigie-Nature 2021b) consiste à réaliser un suivi des papillons, afin de produire un indicateur de la qualité écologique d'un site. Ce protocole simple, peu coûteux en temps, est réalisable par des personnes non spécialistes des papillons.

La Trame verte et bleue peut constituer un outil dans l'élaboration des plans de gestion. Elle permet de tirer des conclusions sur le potentiel écologique de l'espace (Derouin 2020).

---

### Bilan de la partie 3 :

Tous les acteurs de la commune doivent être sensibilisés. Pour cela il faut utiliser plusieurs canaux de communication pour les acteurs de l'environnement : guide, formations, journée de sensibilisation (jeux sur la gestion différenciée), expositions.

La connaissance des besoins du végétal et des pratiques de jardinage qui permettent d'y répondre est la base de la gestion raisonnée des espaces verts. Elle permet de prendre des décisions judicieuses sur les modes de gestion.

“ La gestion différenciée repose en effet sur plus d'observation et moins d'actions.” (Jault et al. 2013)

L'impact environnemental doit être pris en compte dans les plans de gestion.

Les effets de la gestion différenciée ne s'arrêtent pas aux espaces verts. Elle impacte la santé et la société. Elle devra évoluer avec les changements de mentalité et les évolutions techniques.

---

## 4. IMPACT DE LA GESTION DIFFERENCIEE AU-DELA DES ESPACES VERTS ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

### 4.1. UNE PRISE EN COMPTE DE LA SANTE DES AGENTS ET DES HABITANTS

L'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires a permis de protéger la santé de tous et particulièrement celle des agents.

Cet arrêt des produits phytosanitaires a entraîné une augmentation du désherbage mécanique, notamment l'usage de la binette, ce qui entraîne de la pénibilité. Il est important de laisser la flore spontanée à certains endroits, non seulement pour la biodiversité, mais aussi pour réduire ces interventions. Les espaces publics ne peuvent pas avoir le même aspect que lorsqu'ils étaient entretenus avec des produits désherbants.

Les fréquences d'entretien entraînent des conséquences sur la santé des agents. Les vibrations transmises aux membres générées par certains outils entraînent des risques sur le long terme. Réduire les passages faits avec ces outils (rotofil, souffleurs ...) permet de préserver la santé des agents. De plus, ces outils, souvent thermiques, ont un impact carbone conséquent.

L'amélioration du cadre de vie a également un impact positif sur la santé.

### 4.2. UNE EVOLUTION SOCIALE ET UN QUESTIONNEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES

Les changements de pratiques doivent permettre une évolution des mentalités et une prise de conscience écologique.

La gestion différenciée permet de faire connaître des pratiques de jardinage plus douces, de laisser pousser la flore spontanée et ainsi de favoriser la biodiversité. Une meilleure connaissance de l'écosystème permet de protéger cette dernière. En effet, nous faisons plus attention à ce que nous connaissons.

Les communes doivent donner le bon exemple pour étendre la gestion différenciée aux espaces privés (particuliers et zones commerciales, industrielles...).

Certaines pratiques traditionnelles sont à questionner. Par exemple, la taille des tilleuls en tête de chat avait valeur patrimoniale, mais le savoir s'est perdu et cette taille est souvent mal réalisée, ce qui nuit fortement à la santé de l'arbre. Il serait peut-être plus pertinent de replanter des tilleuls de plus petit développement (ex : *Tilia mongolica*) et de les laisser en port libre ou de repenser l'aménagement des places picardes pour laisser des tilleuls locaux de plus grand développement en port libre.

Le cimetière est un espace sensible. Le changement de pratique est parfois perçu comme un manque de respect envers les défunts. Pourtant, sur les cartes postales anciennes on observe des herbes hautes entre les tombes (Figure 41 et 42). Il faut reconsidérer les attentes vis-à-vis de ces lieux de recueillement. Ce sont des lieux calmes qui doivent permettre d'éprouver un sentiment

de quiétude. La flore spontanée permet de fleurir les tombes anciennes et le végétal apporte un peu plus de gaieté.



Figure 41 : Carte postale du cimetière de Sarcus (Source : Delcampe)



Figure 42 : Carte postale du cimetière militaire de Pierrefonds (Source : Delcampe)

#### 4.3. LES LIMITES MATERIELLES ET TECHNIQUES

Le changement de pratique demande de choisir le matériel en fonction de la gestion et non l'inverse. Certaines communes continuent de broyer les fauches car elles ont un tondobroyeur. Le changement de pratique entraîne un besoin de changement de matériel, les communes doivent alors investir. Certaines machines sont très coûteuses et engagent la commune sur une période assez longue. L'usage de certains outils (herse, brûleurs...) demandent une formation des agents en plus du coût de la machine.

Les pratiques peuvent évoluer avec le matériel. Les outils de désherbage alternatifs présentent de nombreux désavantages (impact carbone, bruit, pénibilité). Des machines plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement permettraient de changer les pratiques d'entretien.

Les plans de gestion, le choix des palettes végétales et des matériaux doivent être adaptés au site, on ne peut pas copier les espaces verts de la ville d'à côté. Il n'y a pas qu'une seule solution pour entretenir les espaces verts, des arbitrages sont à faire.

#### 4.4. L'ECONOMIE GENEREE PAR LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

Le changement de pratiques d'entretien génère de nouveaux marchés. Les communes se sont équipées de nouveau matériel d'entretien. L'interdiction des produits phytosanitaires a entraîné le développement de produits de substitution comme l'acide pélargonique. Les entreprises de paysage doivent s'adapter aux nouvelles pratiques d'entretien. Des services de location de troupeaux de moutons ou d'autres animaux se sont développés, ainsi que le label éco pâturage®. Pour protéger la flore locale, la marque Végétal Local® a été créée.

## CONCLUSION

La gestion différenciée n'est pas suffisamment connue par les communes rurales de l'Oise. Encore trop peu de gestionnaires des espaces verts sont sensibilisés et formés à la gestion différenciée. On constate un écart important entre la proportion de petites communes qui pratiquent ce mode de gestion et celle des grandes communes.

Dans les petites et moyennes communes, le changement de pratique est souvent initié par un agent ou un élu qui souhaite mettre en place une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement ou bien pour répondre au cahier des charges Villes et Villages Fleuris.

Dans ces communes qui ont changé leurs pratiques d'entretien, la gestion différenciée a apporté une qualité paysagère supplémentaire. Les espaces en gestion extensive ont un aspect plus naturel et les agents ont plus de temps pour soigner le cœur de bourg. Les agents sont motivés pour apprendre plus sur le végétal et les pratiques d'entretien. Les habitants comprennent l'intérêt de cette gestion grâce aux actions de communications.

Les acteurs de l'environnement du département doivent continuer de sensibiliser ces communes sur la gestion durable des espaces verts. Ils doivent expliquer aux communes que la gestion différenciée n'est pas une contrainte, elle permet de répartir autrement le temps d'entretien, d'optimiser les temps de travail et de transférer les moyens techniques et financiers de la commune. L'accompagnement par ces acteurs est un facteur de réussite de la transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La gestion différenciée utilise des pratiques de jardinage ancestrales et fait appel au bon sens pour gérer raisonnablement les espaces verts. Ces pratiques sont d'autant plus pertinentes en milieu rural. Le lien avec la nature doit être plus fort dans les petites communes. Les espaces verts doivent faire la transition entre l'espace agricole, les milieux naturels et l'espace urbanisé. Les petites communes ne peuvent pas être gérées comme les villes et cela participe à leur charme. La gestion des espaces verts doit tenir compte de l'identité paysagère et permet de l'affirmer.

Ce mode de gestion a un effet positif inestimable sur la biodiversité. Il permet de limiter l'impact humain sur la faune et la flore naturelles. Il est nécessaire d'adapter nos pratiques aux changements climatiques. La présence de végétaux limite les effets du réchauffement climatique et améliore considérablement la qualité du cadre de vie.

## BIBLIOGRAPHIE

AGGÉRI, Gaëlle, 2010. *Inventer les villes-natures de demain: gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*. Dijon : Éducagri éd. ISBN 978-2-84444-775-3. 354.321 40944

ANDRÉ, Edouard François, 2015. *L'art des jardins: traité général de la composition des parcs et jardins*. Paris : Hachette Livre. ISBN 978-2-01-256659-0.

ANON., 2020. Nouveau Fascicule 35, le référentiel de la filière paysage. In : *Place du Pro* [en ligne]. 2020. [Consulté le 30 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.placedupro.com/articles/758/nouveau-fascicule-35-le-referentiel-de-la-filiere-paysage>.

BISCHOFF, Armin, PROVENDIER, Damien, DAO, Jérôme, MILLET, Jérôme et SANDRA, Malaval, 2018. VÉGÉTAL LOCAL: UNE MARQUE FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE INDIGÈNE. In : . 2018. pp. 10.

BRUNON, Hervé, MOSSER, Monique, CAUQUELIN, Anne, VACHER, Philippe et JAVARY, Cyrille, 2011. *L'art du jardin: du début du XXe siècle à nos jours*. S.l. : s.n. ISBN 978-2-240-03239-3.

CAUE 60, 2019. *Guide du fleurissement durable des communes de l'Oise* [en ligne]. 2019. S.l. : s.n. [Consulté le 8 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.caue60.com/wp-content/uploads/2020/07/Guide-fleurissement-100720-Web.pdf>.

CAUE 60, 2021. *Guide de la gestion différenciée des communes de l'Oise*. 2021. S.l. : s.n.

CAUE 85, 2015. Guide méthodologique de la gestion différenciée - deuxième édition. In : *Issuu* [en ligne]. 2015. [Consulté le 26 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : [https://issuu.com/caue85/docs/guide\\_gd\\_2015](https://issuu.com/caue85/docs/guide_gd_2015).

CHEVAL, Hélène et LAÏLLE, Pauline, 2018. *Optimisation de la tonte et de la f...* - *Plante & Cité* [en ligne]. S.l. [Consulté le 20 juin 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/529/optimisation\\_de\\_la\\_tonte\\_et\\_de\\_la\\_fauche\\_resultats\\_de\\_l\\_observatoire\\_des\\_pratiques](https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/529/optimisation_de_la_tonte_et_de_la_fauche_resultats_de_l_observatoire_des_pratiques).

DEROUIN, Elise, 2020. La mise en place de la gestion différenciée à la commune nouvelle d'Annecy: éléments de réflexion sur la prise en compte de la biodiversité dans la démarche. In : . 2020. pp. 57.

ECOPHYTO PRO, 2021. Le point sur la Loi Labbé - Ecophyto PRO : réduire et améliorer l'utilisation des phytos. In : [en ligne]. 2021. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.ecophyto-pro.fr/fiches/fiche/5/le\\_point\\_sur\\_la\\_loi\\_labbe/n:304](https://www.ecophyto-pro.fr/fiches/fiche/5/le_point_sur_la_loi_labbe/n:304).

FLANDIN, Jonathan et PARISOT, Christophe, 2016. *Guide de gestion écologique des espaces publics et privés – Natureparif* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 10 avril 2021]. ISBN 978-2-9549175-8-0. Disponible à l'adresse : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/natureparif-gestion-ecologique.pdf>.

FRANCE, CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉSEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS et FÉDÉRATION NATIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (éd.), 2011. *Aménager avec le végétal: pour des espaces verts durables*. Lyon : CERTU. Références, 107. ISBN 978-2-11-098930-7. 712.094 4

INSEE, 2015. Plus d'une commune métropolitaine sur deux compte moins de 500 habitants - Insee Focus - 52. In : [en ligne]. 2015. [Consulté le 20 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908488>.

INSEE, 2020. Au 1er janvier 2018, 827 200 habitants dans l'Oise - Insee Flash Hauts-de-France - 112. In : [en ligne]. 2020. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4998574>.

JAULT, Franck, DIVO, Alain, PELT, Jean-Marie et PRUVOST, Marie, 2013. *Traité d'écopaysage: gestion écologique des parcs, jardins et paysages : production de biodiversité*. S.l. : s.n. ISBN 978-2-9544158-0-2.

LÀÏLLE, Pauline, POVENDIER, Damien et COLSON, François, 2013. *Les bienfaits du végétal en ville – Synthèse des travaux scientifiques et méthode d'analyse* [en ligne]. S.l. Plantes et cité. [Consulté le 26 mai 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/95/beneveg\\_les\\_bienfaits\\_du\\_vegetal\\_en\\_ville\\_rapport\\_et\\_publication/n:24](https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/95/beneveg_les_bienfaits_du_vegetal_en_ville_rapport_et_publication/n:24).

LEGRAND, Patrick, 1995. La gestion différenciée des espaces verts. In : *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*. avril 1995. Vol. 24, n° 24, pp. 79-82.

LOREAU, Andréa, 2014. *Diversité et effets du paillage - Plante & Cité* [en ligne]. S.l. [Consulté le 17 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/187/diversite-et-effets-du-paillage>.

MARTIN, Bertrand, 2010. *Politique de réduction à la source ... - Plante & Cité* [en ligne]. S.l. [Consulté le 17 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/146/politique-de-reduction-a-la-source-et-de-valorisation-des-dechets-verts>.

MASSON-DELMOTTE, Valérie, ZHAI, Panmao, PIRANI, Anna, CONNORS, Sarah L., PÉAN, C., BERGER, Sophie, CAUD, Nada, CHEN, Y., GOLDFARB, Leah, GOMIS, Melissa I., HUANG, Mengtian, LEITZELL, Katherine, LONNOY, Elisabeth, MATTHEWS, J. B. Robin, MAYCOCK, Thomas K., WATERFIELD, Tim, YELEKÇI, Özge, YU, R. et ZHOU, Botao (éd.), 2021. Summary for policymakers. In : MASSON-DELMOTTE, Valérie, ZHAI, Panmao, PIRANI, Anna, CONNORS, Sarah L., PÉAN, C., BERGER, Sophie, CAUD, Nada, CHEN, Y., GOLDFARB, Leah, GOMIS, Melissa I., HUANG, Mengtian, LEITZELL, Katherine, LONNOY, Elisabeth, MATTHEWS, J. B. Robin, MAYCOCK, Thomas K., WATERFIELD, Tim, YELEKÇI, Özge, YU, R. et ZHOU, Botao (éd.), *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. S.l. : Cambridge University Press.

MENOZZI, Marie-Jo, MARCO, Audrey, BERTAUDIÈRE-MONTÈS, Valérie, LÉONARD, Sébastien, POVENDIER, Damien, LANEZ, Guénaelle et THOMMERET, Stéphane, 2012. *Programme Acceptaflore : Acceptati... - Plante & Cité* [en ligne]. S.l. [Consulté le 8 août 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/80/programme\\_acceptaflore\\_%C2%AO\\_acceptation\\_de\\_la\\_flore\\_spontanee\\_en\\_ville](https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/80/programme_acceptaflore_%C2%AO_acceptation_de_la_flore_spontanee_en_ville).

NORD NATURE, 2013. *Bilan Régional Espaces verts et Gestion différenciée - État des lieux des pratiques et perspectives*. S.l.

PICARDIE, 2006. *Atlas des paysages de l'Oise*. Amiens : Direction régionale de l'environnement Picardie. ISBN 978-2-11-096380-2. 938

PISSARD-GIBOLLET, Anthony, 2017. *Quel mode/forme de communication associer à la gestion différenciée des espaces publics ?* [en ligne]. other. S.l. : Ville de Saumur, rue Molière, 49400 Saumur. [Consulté le 27 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01618341>.

PLANTES & CITÉ, 2015. La taille raisonnée des arbustes d'... - Plante & Cité. In : [en ligne]. 2015. [Consulté le 8 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/129/la-taille-raisonnee-des-arbustes-d-ornement>.

PNR OISE PAYS DE FRANCE, 2010. *10 Fiches techniques sur la gestion différenciée*. 2010. S.l. : s.n.

UR CPIE, 2012. *Pour une gestion durable des espaces publics en Picardie*. 2012. S.l. : s.n.

VIGIE-NATURE, 2021a. Florilèges-Prairies. In : *Vigie-Nature* [en ligne]. 2021. [Consulté le 8 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vigienature.fr/fr/florileges>.

VIGIE-NATURE, 2021b. Propage. In : *Vigie-Nature* [en ligne]. 2021. [Consulté le 8 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vigienature.fr/fr/propage>.

## ANNEXES

### ANNEXE I : SONDAGE

#### QUESTIONNAIRE

<b>Nom et Prénom *</b>		
<b>Fonction *</b>		
<b>Quelle est votre commune ? *</b>		
<b>Combien de personnes travaillent dans les services espaces verts / services techniques ? *</b>		
<b>Avez-vous entendu parler de la gestion différenciée des espaces verts ? *</b>		
Oui		Non
<b>Appliquez-vous cette méthode de gestion aux espaces que vous entretenez ? *</b>		
Oui	Non	
<b>Depuis combien de temps ?</b>		
<b>Comment le changement de pratique a-t-il été accueilli par les habitants ? *</b>		
<b>Avez-vous un plan de gestion différenciée ? *</b>		
<b>Seriez-vous intéressé(e) par un guide sur la gestion différenciée ? *</b>		
<b>Qu'est-ce que vous aimeriez trouver dans un guide sur la gestion différenciée ?</b>		
<b>Remarques</b>		
<b>Souhaitez-vous être informé(e) de la publication du guide ?</b>		
<b>Adresse mail</b>		

Le questionnaire a été envoyé à toutes les communes de l'Oise.

\* Réponse obligatoire

#### RESULTATS

Nous avons obtenu 77 réponses sur 74 des 679 communes soit **11% des communes de l'Oise**. Les répondants sont majoritairement des élus (Figure 43). Seuls 56 % des répondants connaissent la GD (Figure 44).

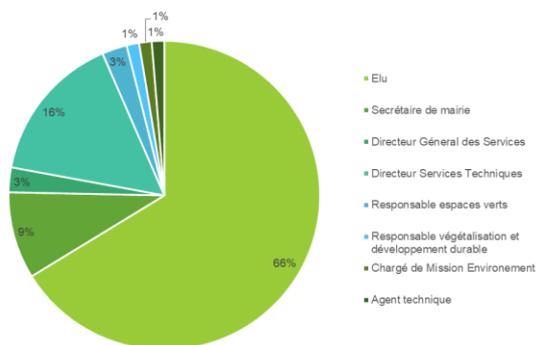


Figure 43 : Fonction de répondants (Source : Laversin, 2021)

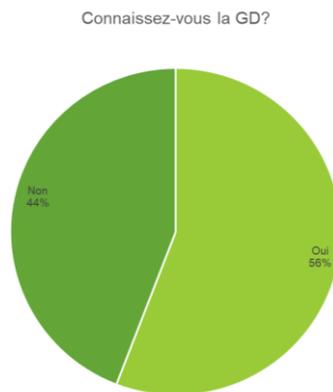


Figure 44 : Pourcentages des répondants qui connaissent la GD (Source : Laversin, 2021)

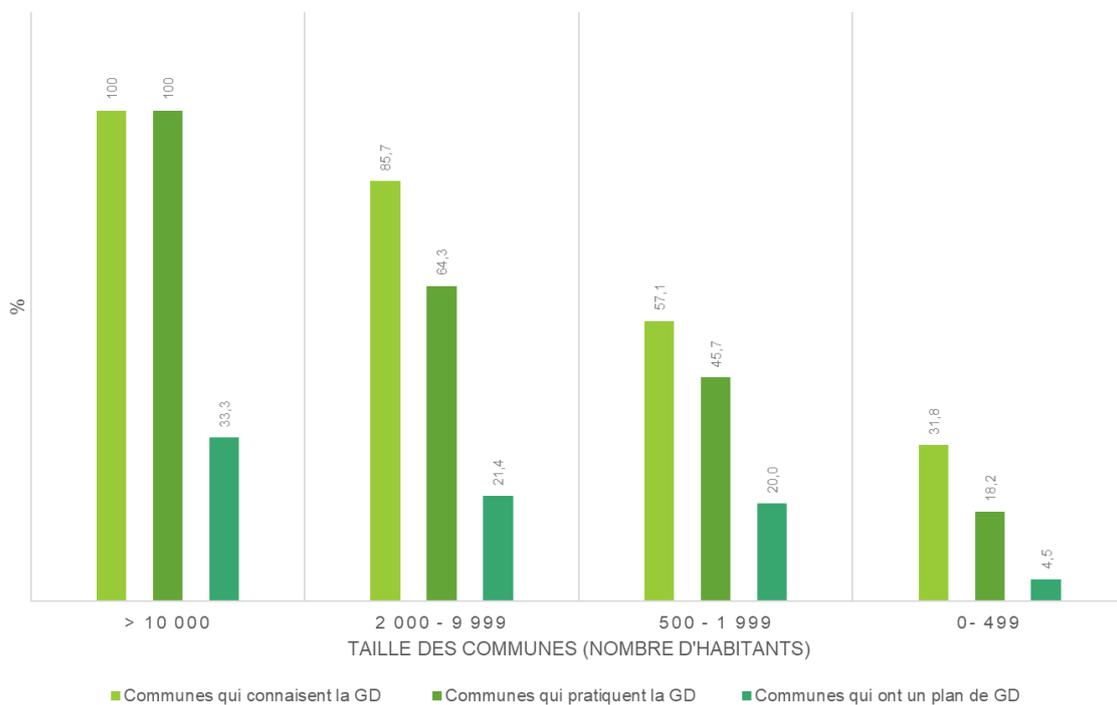


Figure 45 : GD en fonction de la taille des communes (Source : Laversin, 2021)

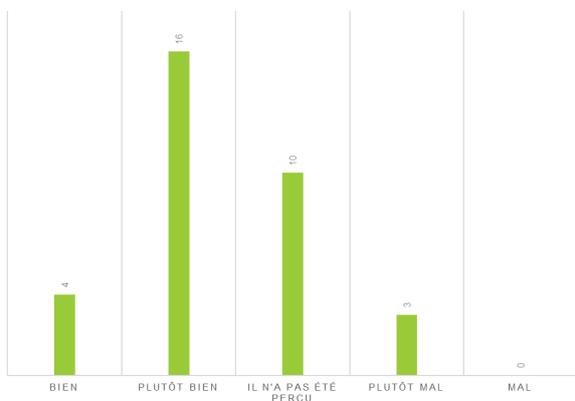


Figure 46 : Accueil par les habitants du changement de pratique selon les répondants (Source : Laversin, 2021)

Seriez vous intéressé(e) par un guide sur la gestion différenciée ?

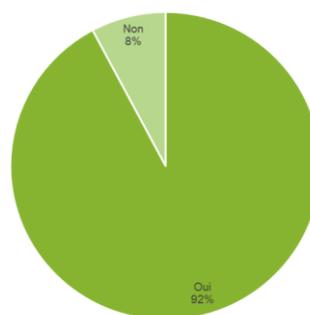


Figure 47 : Intérêt pour un guide sur la GD (Source : Laversin, 2021)

La gestion différenciée des espaces verts dans les communes rurales de l'Oise

Tableau 3 : Réponses au questionnaire brutes

ID	Horodateur	NOM Prénom	Fonction	Commune	NE	GD	Gf	Depuis	Accueil	pi	Gi	Contenu du guide	Remarques	Si	Adresse mail	NB habitants
1	4/14/2021 11:59:20	CALVAR Arnaud	Conseiller, respon	Avilly-Saint-Léonard	1	Non						Oui	biodiversité, recyclage des déchets verts	Oui	mairie-avilly-st-le	884
2	4/14/2021 13:47:03	BRICHEZ Michèle	Maire	Hondainville	2	Oui		Oui	3 ans	Plutôt bien	Non	Oui	la façon de procéder et en quels endroits	Oui	commune-de-ho	689
3	4/14/2021 13:47:41	CARDON Alexandre	Responsable espt	Margny-Les-Compiègne	5	Oui		Oui	< 1 an	Il n'a pas été perç	Non	Oui	les différents techniques les mieux approprier en cycle urbain	Oui	alexandre.cardon	8109
4	4/14/2021 13:51:12	JAMAULT Paul	Maire	Lavacquerie	1	Non						Oui	Des solutions pratiques	Oui	mairie464@caro	211
5	4/14/2021 14:09:37	MENARD Annie	Maire	Élincourt-Sainte-Marguer	3	Oui		Oui	< 1 an	Plutôt bien	Oui	Oui	des conseils de plantation par rapp notre projet d'espaces bio	Oui	communeelincou	881
6	4/14/2021 14:37:31	PIECHON Robert	Maire	Beaufeu-les-Fontaines	2	Non						Oui	le droit	Oui	mairie.beaufeu-l	613
7	4/14/2021 15:11:04	LEVESQUE Sophie	Maire	Boubiers	1	Oui	Non					Oui	type de plantes, entretien nécessai important : l'entretien est u	Oui	mairie.boubiers	422
8	4/14/2021 15:13:26	WASYLYZYN Ivan	Maire	Grandfresnoy	6	Oui	Non					Non	En cours	Non	mairie@grandfr	1742
9	4/14/2021 15:15:38	MAGNOUX Alain	Maire	Lachapelle-aux-Pots	4	Non						Oui		Oui	edu.lachapelleau	1605
10	4/14/2021 15:40:47	PILLOT Sandrine	Maire	Gury	1	Non						Oui	JE NE PEUX REPENDRE	Oui	mairie.gury@va	239
11	4/14/2021 16:02:12	LEROY Annie	Maire	Neuville-Bosc	0	Non						Oui	répertoire de la faune locale, et de la flore	Oui	mairie.neuville-b	537
12	4/14/2021 16:34:13	CARON Didier	Maire adjoint	Nogent-sur-Oise	12	Non						Oui		Oui	D. Caron@noge	19414
13	4/14/2021 16:47:02	NASSEZ Xavier	Responsable végé	Nogent-sur-Oise	14	Oui		Oui	3 ans	Plutôt mal	Non	Oui	alternative aux produits phytosanitaires	Oui	x.nassez@nogent	19414
14	4/14/2021 17:28:06	DEBLOIS Philippe	1er Adjoint	Jaux	3	Non						Non		Oui	Philippe.deblois	2564
15	4/14/2021 19:54:02	ARNOLD Alain	Maire	Montreuil-sur-Thérain	1	Non						Oui		Oui	mairie.montreuil	249
16	4/14/2021 20:35:34	DERIVERY Mailsy	Maire	Hardivillers	2	Non						Oui	gestion des parterre de fleurs	Oui	commune.hardiv	558
17	4/14/2021 21:02:26	VENTRE Luc	Maire	Gouy-les-Groseillers	0	Non						Oui	Pourquoi, comment, combien et à qui s'adresser	Oui	commune.gouyl	30
18	4/14/2021 21:12:56	DUQUENOY Christop	Maire	Lalande-en-Son	3	Non						Oui		Oui	Maire.lalande.en	677
19	4/14/2021 22:11:06	CLOPIER Delphine	Secrétaire de mai	Fouquerolles	1	Non						Oui		Oui	mairie.fouquerol	285
20	4/14/2021 22:14:12	LEVOIR Jean	Maire	Goincourt	2	Oui		Oui	< 1 an	Il n'a pas été perç	Non	Oui	Ce qu'est la gestion différenciée, une note explicative à destin	Oui	jeanlevoir@ora	1244
21	15/04/2021 09:01	HULIN Amélie	Secrétaire de mai	Ville	2	Non						Oui		Oui	mairie.ville@war	1818
22	15/04/2021 09:16	FRERE Astrid	Conseillère munic	Berneuil-sur-Aisne	1	Oui		Oui	1 an	Il n'a pas été perç	Non	Oui	Des fiches techniques pour chaque Il faut que ce guide soit cc	Oui	frere.astrid-566	1011
23	15/04/2021 10:08	DEVISSCHER Fredy	Directeur services	Saint-Just-en-Chaussée	25	Oui	Non					Oui	des informations pour les élus de la collectivité	Oui	service-technicu	5972
24	15/04/2021 10:11	TOPART Olivier	Directeur adjoint	Senlis	20	Oui		Oui	9 ans	Bien	Oui	Oui	impact sur la biodiversité, les relevés botaniques sur les sites.	Oui	topart.o@ville-sc	14777
25	15/04/2021 10:22	BASSET Philippe	Maire	Varesnes	1	Non						Oui		Oui	mairie.de.varesn	373
26	15/04/2021 10:25	PLET Murielle	Secrétaire de mai	Enencourt-Léage	0	Non						Oui		Oui	enencourt.lease	141
27	15/04/2021 10:54	DUTRIEAUX Denis	Conseiller municipi	Lassigny	6	Non						Oui	l'entretien des voiries, des cimetières, et des parc à jeux	Oui	victordutriaux@y	1398
28	15/04/2021 11:21	ANDEUJÉ Jérôme	DGS	Andeville	3	Oui		Oui	2 ans	Il n'a pas été perç	Oui	Oui	Des exemples clé en main	Oui	contact@andev	3161
29	15/04/2021 11:26	LAHMER Valérie	Secrétaire de Mai	Tracy-le-Val	3	Oui		Oui	5 ans	Plutôt bien	Oui	Oui		Oui	mairie.tracyleval	1099
30	15/04/2021 11:28	DESPANQUES Tann	Elu	Remy	4	Non						Oui	Des conseils des bonnes pratiques	Oui	tanques_despac	1753
31	15/04/2021 11:40	BINARD Séverine	Responsable Serv	Sérifontaine	7	Oui	Non					Oui	Méthodologie	Oui	responsabletech	2812
32	15/04/2021 11:58	BARBET Antoine	Maire	Villers-sur-Coudun	1	Non						Oui	Ne sais pas	Oui	mairie.antoine.b	1393
33	15/04/2021 13:44	BALITEAU Lucas	Chargé de missio	Senlis	4	Oui		Oui	9 ans	Bien	Oui	Oui	Fiches techniques pratiques, exem Fiches de gestion en cour	Oui	lbaliteau@cpce6	14777
34	15/04/2021 13:45	GRANZIERA Gilles	Adjoint au maire,	Pontarmé	2,75	Oui		Oui	3 ans	Il n'a pas été perç	Oui	Oui	des compléments d'informations car des recommandations su	Oui	Granziera.Gilles	818
35	15/04/2021 13:55	LECLUSE Frédéric	Responsable Tecl	Sainte-Geneviève	9	Oui		Oui	3 ans	Plutôt bien	Oui	Oui	les méthodes alternatives	Oui	mairie.rs@fres	3092
36	15/04/2021 15:06	DIAS Teresa	Maire	Monceaux	2	Oui	Non					Oui	Eco entretien et arrosage, plantations locales avec les exposi	Oui	dteresa60@g	801
37	15/04/2021 16:28	CHARROY Fabrice	Responsable serv	Plailly	8	Oui		Oui	2014	Plutôt bien	Oui	Non	des alternatives au desherbage	Oui	technique@plai	1703
38	15/04/2021 17:36	MERLIN Yannig	1er adjoint au Mai	Ponchon	2	Oui	Non					Oui	Les principes et fonctionnement de Une formation ou présente	Oui	yannig.merlin@y	1104
39	15/04/2021 18:27	COMMELIN Hervé	Maire	Saint-André-Farivillers	3	Oui		Oui	3 ans	Plutôt bien	Non	Oui	des idées applicables au petite con nous souhaitons établir un	Oui	mairie.saintandu	516
40	16/04/2021 08:06	MALVOISIN Eric	Directeur des Ser	Crèvecœur-le-Grand	10	Oui		Oui	< 1 an	Plutôt bien	Non	Oui	la façon de faire afin de vérifier que l'on est bien dans le disp	Oui	st-crèvecoeur@	3539
41	16/04/2021 10:08	CREPIEUX Laurent	Responsable des	Maignelay-Montigny	3	Oui		Oui	3 ans	Plutôt bien	Non	Oui	les pratiques existantes et nouvelles	Oui	technique@rai	2703
42	16/04/2021 11:27	RABIET Cindy	Secrétaire de Mai	Etavigny	0	Oui		Oui		Plutôt bien	Non	Oui		Oui	mairie.etavigny	154
43	16/04/2021 11:30	SOEN Jean Marie	Maire	Francières 60	2	Oui		Oui	2 ans	Il n'a pas été perç	Non	Oui	la gestion des espaces public 'placi neant	Oui	mcsoen@sr.fr	549
44	16/04/2021 11:54	DE L'HAMAIDE Chris	Maire	Milly-sur-Thérain	4	Non						Oui	des méthodes d'optimisation , de la pratique directement utilis	Oui	christophe.delha	1605
45	16/04/2021 12:45	MONARD Eric	Responsable ST	Rantigny	4	Oui		Oui	5 ans	Plutôt bien	Oui	Oui	Cimetière	Oui	e.monard@ran	2519
46	16/04/2021 13:47	MASSE Jérôme	Responsable du s	Longueil-Sainte-Marie	7	Oui		Oui	2 ans	Plutôt bien	Oui	Oui	Des méthodes alternatives pour le desherbage, notamment ce	Oui	technique@ma	1924
47	16/04/2021 16:04	HUCHETTE Gregory	Maire	Rivecourt	1	Oui		Oui	4-5ans	Plutôt bien	Non	Oui		Oui	m.rivecourt@va	582
48	16/04/2021 16:24	GAUVILLE HERBERT	Conseillère munic	Fleurines	5	Non						Oui	informations précises par rapport à la typologie de la commu	Oui	c.gauville.fleurin	1905
49	16/04/2021 16:39	DELAHOUCHE Alexan	Responsable des	Fitz-James	5	Oui		Oui	< 1 an	Il n'a pas été perç	Non	Oui	SEMS DE PRAIRIE / JACHERE	Oui	a.delahouche@cc	2422
50	16/04/2021 16:52	LARUE Aline	Maire	Coivrel	1	Non						Oui		Oui	aline.larue@sr	258
51	16/04/2021 19:56	CHAMBRELENT Mich	Adjointe responsab	Saint-Martin-Longueau	3	Non						Oui	COMMENT GERER LA GESTION DIFFERENCIEE	Oui	mchambreleant	1498
52	17/04/2021 02:44	PAPIN Gilles	1 er Adjoint	Pierrefonds	4	Oui	Non					Oui	Un guide pratique , pédagogique , simple et concret en intégr	Oui	gilles.papin@ma	1840
53	17/04/2021 10:21	MAGNIEN Claire	Adjointe	Saint-Vaast-de-Longmon	2	Non						Oui	Un savoir ce que c'est	Oui	cmagnien@neuf	642
54	17/04/2021 16:07	BONICKIN Nathalie	Maire	Fouilleuse	1	Non						Oui	DES CONSEILS	Oui	mairie.fouilleuse	133
55	19/04/2021 10:13	MARCHAND Cécile	Agent technique	Connectancourt	2	Oui		Oui	3 ans	Plutôt bien	Non	Oui	Des conseils techniques	Oui	mairie.connecta	520
56	19/04/2021 16:21	GUILLAUME Jean-Pa	Responsable des	Béthisy-Saint-Pierre	5	Oui	Non					Oui	Les méthodes d'application	Oui	urbanisme@beti	3120
57	19/04/2021 19:30	GOSSE Roger	Conseiller municipi	Lassigny	5	Non						Oui		Oui	1398	
58	20/04/2021 06:51	RAABE Dominik	Maire	Laberlière	0,5	Oui						Oui	Les différentes techniques	Oui	dk.raabe@yaho	195
59	20/04/2021 08:49	BEYSSAC Jessica	Responsable des	Ercuis	1,5	Oui		Oui	2 ans	Plutôt mal	Oui	Oui	Des propositions	Oui	secretariat@mai	1498
60	20/04/2021 11:07	MATHEU Audrey	Secrétaire de mai	Bicourt	1	Non						Oui		Oui	mairie.bicourt@	342
61	20/04/2021 11:34	ORTEGAT Christine	Maire	La Neuville-sur-Oudeuil	1	Non						Oui	des propositions d'action et de techniques pour limiter ou évit	Oui	mairielenuvilles	331
62	20/04/2021 13:56	MARCEL Pascal	Responsable des	Pontpoint	10	Oui		Oui	2 ans	Plutôt mal	Non	Oui	avoir des idées	Oui	technique@ma	3249
63	20/04/2021 15:44	BOULAS-DRETZ Sam	Maire	Airion	0,5	Oui	Non					Oui	Des rappels de principe simples que je puisse transmettre aux	Oui	mairie.airion@o	441
64	21/04/2021 13:12	CHARVONNET Pierre	Maire	Gerberoy	1	Non						Oui	Des cas adaptés aux très petites communes	Oui	pierrecharvonne	92
65	22/04/2021 21:27	LE FLOCH Anne-Mari	1ere adjointe	Montépilloy	0,5	Oui	Non					Oui	Les méthodes de gestion différenci L'objectif est une plus gran	Oui	anne-marie.leflo	153
66	23/04/2021 08:21	RODIER Christophe	Responsable EV	Méru	18	Oui		Oui	3 ans	Plutôt bien	Non	Oui	Un plan détaillé et des conseils sur Nous pratiquons la gestor	Oui	crozier@ville-m	14703
67	23/04/2021 11:49	NOYELLE Bernard	Maire	Cuigy-en-Bray	4	Non						Non		Non	mairie.cuigyenb	948
68	24/04/2021 11:33	de La BEDOYERE Bri	Adjoint au Maire	Baron	1	Oui		Oui	2 ans	Il n'a pas été perç	Non	Oui	Solutions pour entretenir les trottoirs et le cimetière	Oui	mairie.baron60	774
69	25/04/2021 18:19	BLOND Christophe	Adjoint au maire	Feuquières	4	Oui		Oui	3 ans	Il n'a pas été perç	Oui	Oui	Les rappels fondamentaux d'un plan Le plan de gestion est con	Oui	blond.christophe	1458
70	25/04/2021 16:18	PICARD Solange	J étais adjointe m	Hermes		Non						Oui	J ai eu beaucoup de plaisir à renc Excusez moi pour le retar	Oui	solangepicard@	2458
71	26/04/2021 20:52	LEGRAND Karine	Maire	Ognes	2	Non						Oui		Oui	mairie.ognes60	290
72	30/04/2021 08:02	DREUX Jean-François	1 adjoint	Lachapelle-Saint-Pierre	1	Oui		Oui	5 ans	Bien	Non	Oui	Expliquer pour les petite commune Ce guide doit être adresse	Oui	jean-francois.dr	911
73	30/04/2021 16:02	VALOIS Eric	Maire	Wacquemoulin	1	Oui		Oui	3 ans	Plutôt bien	Non	Oui		Oui	mairie.wacquem	300
74	05/05/2021 14:44	DUBOIS Nicolas	conseiller municipi	Gondreville	0	Oui		Oui	2 ans	Plutôt bien	Oui	Oui	conseils pratiques et communication	Oui	nicolas.dubois4	212
75	10/05/2021 23:20	CONDAL Valentin	Conseiller municipi	Noailles	6	Oui		Oui	2 ans	Il n'a pas été perç	Non	Oui	outils pour construire un plan de gestion différencié, quelles g	Oui	valentin.condal	2857
76	11/05/2021 09:30	MALLET Martine	Maire	Bonlier	1	Oui		Oui	10 ans	Bien	Non	Oui		Oui	bonlier.mairie@	419
77	03/06/2021 07:31	M														

 agriculture • alimentation • environnement 	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : PPST Enseignant référent : Jean-Pierre Ducos
Auteur(s) : Audrey Laviersin	Organisme d'accueil : CAUE de l'Oise
Date de naissance* : 15/03/1997	Adresse : 4 Rue de l'Abbé du Bos
Nb pages : 36      Annexe(s) : 3	60000 Beauvais
Année de soutenance : 2021	Maître de stage : Martin Sirot
Titre français : La Gestion différenciée des espaces verts dans les communes rurales de l'Oise	
Titre anglais : Integrated management for green space in the rural communes of the Oise	
Résumé (1600 caractères maximum) : La gestion différenciée des espaces verts tend à se développer dans les communes. On constate un retard dans les petites et moyennes communes du département de l'Oise par rapport aux grandes communes. Ces plus petites communes font appel aux acteurs de l'environnement du département pour essayer de changer leurs pratiques d'entretien des espaces verts car elles rencontrent des difficultés à faire cette transition. Certaines petites communes pratiquent ce mode de gestion malgré les difficultés qu'il présente pour les plus petites d'entre elles.	
Abstract (1600 caractères maximum) : The differentiated management of green spaces tends to develop in towns. There is a delay in the small and medium-sized villages of the Oise department compared to the large cities. These smaller towns call on the department's environmental professionals to try to change their green space maintenance practices because they find this transition difficult to make. Some small communes practice this management method despite the difficulties it presents for the smallest municipalities.	
Mots-clés : Gestion différenciée – Espaces verts Key Words: Integrate management – Green spaces	

\* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires